IMT Nuremberg Archives

H – 887

International Court of Justice

H0887 – 0001

H0887 - 0002

Notice.

Not to be published until presented before the tribunal in open court and then only that portion actually submitted as evidence.

Ne pas publier avant présentation devant le tribunal en audience publique et seulement la partie réellement versée au dossier.

Nicht zu veroeffentlichen vor Darlegung vor dem Gericht (Tribunal) in oeffentlicher Sitzung und dann nur jenen Teil, welcher tatsaechlich zur Beweisfuehrung uebermittelt wurde.

Не публиковать до того, как представлено на публичном заседании Трибунала и только ту часть, которая представлена в качестве доказательства.

I certify that none of the documents included herein have been denied by the Tribunal and that this document book has been examined with the prosecution in accordance with the ruling of the Tribunal dated 4 April 1946.

Je certife qu'aucun des documents ci-inclus n'a été contesté par le Tribunal, et que ce livre de documents a été examiné par le Ministére Public suivant les règles du Tribunal, en date du 4 Avril 1946.

Ich bestaetige, dass keine der hierin enthaltenen Dokumente vom Gerichtshof abgelehnt wurden und dass dieses Dokumentenbuch gemeinsam mit der Anklagevertretung durchgesehen wurde, in Uebereinstimmung mit der Entscheidung des Gerichtshofes vom 4. April 1946.

Signature of Counsel
Signature de l'Avocat
Unterschrift des Verteidigers.

H0887-0003

H0887 - 0004

L I S T E

des documents "SPEER", presentes au tribunal par le defenseur de l'accuse au cours de l'expose des preuves, les 19 au 22.6. 1946 relativement a l'affaire SPEER.

Exhibit N°	SPEER Doc. N°	Description	Original Page du livre des documents
Spe 1	(43)	Memorandum à HITLER du 20.9. 1944	3
Spe 2	(47)	Discours du Ministre du Reich SPEER du 9.6.44 devant les représentants de l'industrie rheno-westphalienne	95
Spe 3	(11)	Compte-rendu de la réunion chez le Fuehrer du 21/22.5.42	7
Spe 4	(13)	Compte-rendu de la reunion chez le Fuehrer du 30.5.1943	8
Spe 5	(9)	Compte-rendu de la reunion chez le Fuehrer du 11/12/9/1943	9
Spe 6	(44)	Lettre du Dr SCHIEBER à SPEER du 7.5.1944	88
Spe 7	(42)	Extrait du Bulletin d'Informations N° 2 du 25.4.1942	14
Spe 8	(02)	Service central des plans du 26.1.1943	23
Spe 9	(03)	Service central des plans du 21.12.1943	24
Spe 10	(04)	Telescript de SPEER au General STUDT, PARIS, le 4.1.1944	26
Spe 11	(05)	Lettre de SPEER a SAUCKEL du 6.1.1944	27

H0887 - 0005

Exhibit N°	SPEER Doc. N°	Description	Original Page du livre des Documents
Spe 12	(08)	Compte-rendu de la reunion chez le Fuehrer du 19/22.6.1944	19
Spe 13	(45)	Compte-rendu de la reunion chez le Fuehrer du 3/5/6.1944	92
Spe 14	(15)	Memorandum de SPEER à HITLER du 30.6.1944	53
Spe 15	(16)	Memorandum de SPEER à HITLER du 30.8.1944	59
Spe 16	(25)	Lettre de SPEER à SIMON du 5.9.1944	54
Spe 17	(21)	Decret de SPEER relatif à la mise hors d'usage d'entreprises du 14.9.44	55
Spe 18	(22)	Lettre de SPEER à BORMANN du 15.9.1944	56

H0887 - 0006

Exhibit N°	SPEER Doc. N°	Description	Original Page du livre des documents
Spe 19	(48)	Compte-rendu de la reunion chez le Fuehrer du 18/20.8.1944	101
Spe 20	(17)	Memorandum de SPEER a HITLER du 11.11.1944	61
Spe 21	(49)	Memorandum de SPEER au General-Oberst GUDERIAN du 15.12.1944	102
Spe 22	(18)	Memorandum de SPEER à HITLER du 30.1.1945	64
Spe 23	(26)	Situation economique mars-avril 1945	66
Spe 24	(30)	Lettre de SPEER a HITLER du 29.3.1945	72
Spe 25	(27)	Ordre de destruction d'HITLER du 19.3.1945	73
Spe 26	(28)	Decret d'application du Chef du service des transports du 29.3.1945	75
Spe 27	(46)	BORMANN à tous les Gauleiter le 23.3.1945	93
Spe 28	(31)	Decret d'HITLER du 30.3.1945	79
Spe 29	(32)	Decret d'application de SPEER du 30.3.1945	81
Spe 30	(19)	Discours de SPEER à Hambourg du 16.4.1945	84
Spe 31	(06)	SPEER a SAUCKEL le 28.1.1944	29
Spe 32	(07)	SPEER à SAUCKEL le 11.3.1944	36
Spe 33	(29)	Decret d'application du chef du service des transmissions du 22.3.1945	77
Spe 34	(14)	Lettre d'HITLER à SPEER du 21.4.1944	52
Spe 35	(61)	Extrait du compte-rendu de la réunion chez le Fuehrer du 3/5.1.1943	

H0887-0007

Exhibit N°	SPEER Doc. N°	Description	Original Page du livre de documents
		- sera remis ultérieurement, ne figure pas encore au livre des documents.	
Spe 36	(50)	Questionnaire rempli par le temoin Hans KERRL	105
Spe 37	(51)	Interrogatoire du temoin Walter SCHIERER par le defenseur et le Ministère Public	113
Spe 38	(52)	Interrogatoire du temoin SCHMELTER par la defense et le Ministère Public	127

H0887-0008

Exhibit N°	SPEER Doc. N°	Description	Original Page du livre des documents.
Spe 39	(53)	Interrogatoire du témoin HUPFAUER par la defense et le Ministère public.	136
Spe 40	(54)	Interrogatoire du témoin SAUR par la defense et le Ministère Public.	142
Spe 41	(55)	Interrogatoire du témoin FRANK par la defense et le Ministère public	149
Spe 42	(56)	Interrogatoire du témoin ROHLAND par la défense et le Ministère Public	153
Spe 43	(57)	Interrogatoire du témoin Mme KEMPF par la defense et le Ministère Public	165
Spe 44	(58)	Interrogatoire du témoin GUDERIAN par la defense et le Ministère Public	176
Spe 45	(59)	Interrogatoire du témoin STAPL par la defense et le Ministère public	181
Spe 46	(60)	Questionnaire rempli par le témoin BRANDT	186

H0887 - 0009

TABLES DES MATIERES

du livret des documents d'Albert SPEER.

Numéro:	Exhibit No.	Documents:
1.	1435 PS	Discours de Speer a Munich 24.2.1945
2.	152o PS	Compte-rendu de Rosenberg de discussion avec Hitler du 8.5.1942.
3.	Spe o43	Mémorandum à Hitler du 2o septembre 1944.
4.	Spe o11	Rapport du Fuehrer du 21/ 22 mars 1942./
5.	Spe o13	" " " " 3o mai 1943.
6.	Spe oo9	" " " " 11/13 septembre 1943
7.	4o7 PS	Lettre de Sauckel à Hitler (pas de citatio
8.	1992 PS	Discours de Himmler devant Napo, janvier 1937.
9.	USSR 356	Décret du Commandement Suprême des Forces Armés concernant les prisonniers de guerre russes; annexe: décret russe concernant traitement des prisonniers de guerre allemands.
1o.	Spe o42	Décret de l'Office Central du Plan de mars 1942.
11.	3o12 PS	Compte-rendu d'une discussion de l'Inspection Economique Sud du 19 mars 1943.
12.	Rf 22	Circulaire di 25 juin 1944.
13.	Spe oo8	Rapport du Fuehrer du 9 au 22 juin 1944.
14.	1739 PS	Développement des allocution en 1942 par Sauckel.
15.	129o PS	Lettre de SAUCKEL A HITLER du 14 avril 19
16.	o16 PS	Circulaire de SAUCKEL d'avril 1942.
17.	Spe oo2	Réunion de l'Office Central du Plan du 26 janvier 1943.
18.	Spe oo3	Réunion de l'Office Central du Plan du 21 décembre 1943.
19.	1292 PS	Procès-verbal de la conférence avec Hitle le 4 janvier 1944.
2o.	Spe oo4	Lettre de SPEER A STUDT du 4 janvier 194

H0887-0010

Numéro:	Exhibit No.	Documents:
21.	Spe 005	Lettre de SPEER A SAUCKEL du 6 janvier 1944.
22.	Spe 006	" " " " " " 28 janvier 1944
23.	R 124	Discours de SAUCKEL/KEHRL du 1er mars 1944.
24.	Spe 007	Lettre de SPEER A SAUCKEL du 11 mars 1944.
25.	1289 PS	Note de van Berck/Sauckel du 28 avril 1944.
26.	RF 22	Citations et chiffres.
27.	1764 PS	Rapport de HEMMEN du 15 février 1944.
28.	R 124	Rapport du FUEHRER du 20/22 septembre 1942.
29.	1584 PS	Lettre de HIMMLER A GOERING du 9 mars 1944, annexe: lettre de HIMMLER A POHL du 8 mars.
30.	1063 PS	Lettre de MUELLER du 17 décembre 1944.
31.	R 124	Réunion de l'Office Central du Plan du 25 mai 1944.
32.	R 124	Différentes questions de l'Office Central du Plan.
33.	Spe 014	Lettre de HITLER A SPEER du 21 avril 1944.
34.	Spe 015	Mémorandum de SPEER A HITLER du 30 juin 1944.
35.	Spe 025	Lettre de SPEER A SIMON du 5 septembre 1944.
36.	Spe 021	Décrets de SPEER concernant la paralysation des usines du 14 septembre 1944.
37.	Spe 022	Lettre de SPEER A BORMANN du 15 septembre 19
38.	Spe 016	MEMORANDUM de SPEER A HITLER du 30 aout 1944.
39.	Spe 017	MEMORANDUM de SPEER A HITLER du 11 novembre 1944.
40.	Spe 018	MEMORANDUM de SPEER A HITLER du 30 janvier 19
41.	Spe 030	Lettre de SPEER A HITLER du 29 mars 1945.
42.	Spe 027	Décret de HITLER du 19. mars 1945.
43.	Spe 028	Ordonnance d'exécution chef des transport du 29 mars 1945.
44.	Spe 029	Ordonnance d'exécution chef des troupes signalières du 22 mars 1945.
45.	Spe 031	Décret de HITLER du 30 mars 1945.
46.	Spe 032	Ordonnace d'exécution de SPEER du 30 mars 19
47.	Spe 019	Radio-Discours de SPEER du 16 avril 1945.
48.	3569 PS	Testament de HITLER.

H0887 - 0011

Exhibit No USA 216

DOCUMENT No 1435 PS

Discours de Speer devant les Gauleiter à Munich le 24.2.42

P.3 ...."C'est pour cela que fin décembre 1941, j'ai fait au Führer la proposition de libérer toute ma main d'oeuvre ouvrière, y compris les techniciens, pour les utiliser en bloc dans l'Est. Les 10 000 prisonniers environ restant ont finalement été mis à la disposition de l'industrie de l'armement".....

P.29 ...."Finalement je peux aussi affirmer que ma contribution personnelle est grande, car jusqu'à ces derniers temps je me trouvais dans un monde idéal: J'ai pu élaborer des projets pour de grands travaux, et j'étais en train de les préparer de telle manière qu'ils puissent être réalisés quand ils seraient bien prêts, après la guerre.

J'ai abandonné toute cette activité et , de ce fait, ma propre profession, afin de m'adonner totalement à la tâche de la guerre.

Le Führer attend cela de nous."

Pour copie conforme de l'extrait

Dr. Flaeschsner

Avocat.

H0887 - 0012

Exhibit No 6B 156

Document No 1520 PS

Rapport de Rosenberg sur un entretien avec Hitler le 8.5.1942

....."Le Führer déclara là-dessus, plusieurs fois, que le Ministère du Reich Speer serait dissout le jour de la conclusion de la paix et que les travaux lui incombant aujourd'hui seraient répartis."....

Pour copie conforme de l'extrait

Dr. Flaechsner

Avocat.

H0887 - 0013

Speer Exhibit No.....

Document SPEER

No 043 Spe

Mémoire de Speer à Hitler, du 20.9.1944

....."Ainsi je me trouve devant le fait que, dans la période présente de la guerre, où on recherche des négligences partout avec un souci croissant, la responsabilité de l'industrie établie par moi-même et mon ministère sont désignés comme "étrangers au parti", comme "réservoir des chefs réactionnaires de l'économie" ou même "d'ennemis du parti" (Remarques de Goebbels et Reichsleiter Bormann).

La tâche que j'ai à accomplir est une tâche non-politique. Je me suis trouvé très à l'aise dans mon travail, tant que ma personne et aussi mon travail étaient estimés seulement d'après le travail technique fourni.

Je dois admettre que ce travail technique fourni trouve encore l'approbation aujourd'hui.

Je ne me sens pas assez fort, pour exécuter librement et avec le maximum de chances de succès le travail de spécialiste qui nous attendait moi et mes collaborateurs, s'il doit être apprécié suivant des mesures de politique de parti.

XXX

Le 20 juillet a apporté la plus profonde méfiance au sein du peuple allemand. Un sentiment d'insécurité est généralement répandu: sur qui peut-on encore compter ? Qui res-

H0887 – 0014

te debout à votre côté avec la ferme volonté d'action ?

Cette insécurité a nourri la méfiance contre mes nombreux collaborateurs de l'industrie.

Le fait, que je me trouvais sur la liste des Ministres du 20 juillet, est connu de chaque Gauleiter depuis la réunion des Gauleiter, et par cela aussi dans de nombreux milieux du Parti.

Il n'en résulte aucun danger, étant donné que mes services sont généralement reconnus. Cependant la conviction que je suis influencé et soutenu par un milieu qui dans son ensemble est

H0887 - 0015

réactionnaire, économiquement unilatéral et étranger au parti, est relativement très répandue.

Je ne crois pas que le second système, que l'on pourrait appliquer dans l'Economie, pourrait conduire au succès - à savoir le système des commissaires d'entreprise imposés ou de procédure étendue et de sanctions si le rendement voulu n'est pas atteint. -

Pour copie conforme de l'extrait.

Dr. Flaechsner
avocat

H0887 - 0016

Exhibit Nr. USA -323

Document n° I893 PS

Bureau principal et bureaux pour la technique.

S. "Attributions "

Le bureau principal pour la technique à la direction du Reich du N.S.D.A.P. ou les bureaux provinciaux de Gau et de District pour la technique sont vis-à-vis du NS.D.A.P. responsables de l'emploi rationnel de la technique allemande. Les bureaux pour la technique représentent auprès des administrations compétentes le point de vue du NSDAP dans toutes les questions techniques. Le bureau principal pour la technique est le conseiller des services centraux du Reich en ce qui concerne l'élaboration des projets de loi relatifs à l'emploi de la technique et de ses résultats. Le bureau principal étudie entre autres, avec le Front du Travail et les organisations techniques scientifiques rassemblées dans l'association National-socialiste de la technique allemande, les problèmes techniques soumis à la chancellerie du Führer et aux autres services du Parti.

Les chefs des bureaux pour la technique des Gau et des districts sont les conseillers des chefs supérieurs dans toutes les questions de ce domaine.

Le bureau principal pour la technique s'occupe de l'association nationale socialiste de la technique allemande. Cette dernière est une association affiliée au NSDAP.

.....

H0887 - 0017

Exhibit USA 323

Document n° I893 PS

Les attributions des bureaux pour la technique comprennent donc au total la direction et la surveillance du travail dans la technique et de celui du technicien allemand.
Revue "Technique allemande ".

S. - "Attributions ":

Les attributions de l'Association nationale socialiste de la technique allemande sont les suivantes :

a) Encouragement au travail technique et scientifique.

(suite)

H0887 – 0018

b) éducation de ses membres en vue d'assurer l'emploi de la technique allemande conformément aux exigences du peuple et de l'Etat.

c) encouragement au rendement professionnel maximum, mise en lumière et respect des devoirs et de l'honneur professionnel. L'association nationale socialiste de la technique allemande n'a pas d'attributions de direction mais a pour but l'orientation spécialisée dans le cadre de la technique, respectivement des organisations techniques sur la base des conceptions nationales socialistes.

Certifié l'exactitude de l'extrait

Dr. Flaechsner

avocat

H0887 – 0019

Speer Exhibit N°

Speer document

n°II Spe.

Procès verbal du Führer du 21/22/3/1942

Article 20 : Le Führer déclare ouvertement dans un exposé assez long qu'il n'était pas d'accord avec le mauvais ravitaillement des Russes. Les russes doivent absolument avoir un ravitaillement suffisant et Sauckel doit veiller à ce que ce ravitaillement soit maintenant assuré chez Backe.

Article 21.- Le Führer s'étonne de ce que les civils russes soient enfermés derrière les barbelés et traités comme des prisonniers de guerre.

Je lui déclarai que celà résultait d'une de ses ordonnances.

Le Führer ignore tout d'une pareille ordonnance.

Je vous prie de me donner les pièces justificatives à cet effet pour les lui soumettre au prochain courrier et en même temps donner des ordres à Sauckel pour que les civils russes ne soient plus traités comme des prisonniers.

Signé : Speer

Certifié l'exactitude de l'Extrait

Dr. Flaechsner

avocat

H0887-0020

Speer Exhibit Nr.....

Document Speer n° I3 Spe.

Procès-verbal du Führer au 30.5.I943

Article I9 En outre les mineurs allemands doivent encore être si possible plus favorisés en ce qui est du ravitaillement que jusqu'ici. Les Les Russes doivent toucher un supplément abondant de ravitaillement qui devra être distribué individuellement par le chef d'entreprise en se basant sur le rendement.
En outre on devra attribuer aussi bien aux Allemands qu'aux prisonniers de guerre russes en particulier un paiement en nature sous forme de tabac ou autre en cas de travail particulier.

Schieber
Pleiffer
Sauckel
Backe
Keitel
Waeger

signé : Speer

Pour copie conforme.

Dr. Flaechsner
avocat.

H0887 – 0021

Speer Exhibit Nr.....

Document Speer n° 09 Spe.

Procès-verbal du Führer du 11/12 Septembre 1943

Article 5. Le Führer a fixé que les plus importantes entre-
Leyers prises de fabrication (Entreprise d'armement)
Hupfauer protégées, devaient toucher un ravitaillement égal aux rations allemandes afin de pouvoir atteindre un plein rendement. On devra prendre soin également des familles des travailleurs.
Leyers : nommer des Entreprises d'armements protégées.
Hupfauer: Faire le nécessaire auprès de Sauckel.

signé: Speer

Certifie l'exactitude de l'extrait.

Dr. Flaechsner
avocat.

H0887 - 0022

Exhibit Nr. USA 226

Document Nr.407 PS
II

Lettre de Sauckel à Hitler du IO.3.I943

Page 2 ..... "Moi même je vous signale que tous les ressortissants étrangers travaillant chez nous sont traités d'une manière irréprochable du point de vue humain, correctement et proprement, bien nourris et bien logés et même habillés. En me basant sur mon propre service à l'étranger je suis assez audacieux pour prétendre que jamais au monde des ouvriers étrangers n'ont été traités aussi convenablement que ne le sont actuellement les ouvriers travaillant pour le peuple allemand au cours de la plus pénible de toute les guerres."

Pour l'exactitude de l'extrait.

Dr. Flaechsner
avicat.

H0887-0023

Exhibit No. USA 439

Document 1992 PS

Discours de Himmler devant les auditeurs du cours de politique nationale de la Wehrmacht, janvier 1937.

Page 150

..... La meilleure classe des détenus travaille dans des ateliers." .....

Pour copie conforme

Dr. Flaechsner

Avocat.

H0887 - 0024

Exhibit No. USSR 356

Document EC 338

Ordonnance de l'OKW sur l'utilisation des prisonniers soviétiques en Allemange du .....

" ..... IV. Utilisation des prisonniers de guerre soviétiques comme main-d'oeuvre.

1. .....

2. Prescriptions spéciales pour l'emploi de la main-d'oeuvre dans le territoire du Reich ..... Pour l'utilisation dans le secteur civil les autorités pour l'emploi de la main-d'oeuvre de l'Est peuvent faire des propositions. La décision est prise contrairement aux ordonnances concernant l'emploi des autres prisonniers de guerre, par les services de la Wehrmacht.

Pour copie conforme
Dr. Flaechsner
Avocat

H0887 - 0025

Exhibit No URSS 356

Document EC 338

Décret soviétique sur les prisonniers de guerre allemands du 1.7.1941

..... "IV. Règlementation du travail des prisonniers de guerre."

"20. Les sous-officiers et les soldats prisonniers peuvent en exécution des règlements spéciaux élaborés par l'administration des prisonniers de guerre UIbI, être employés au travail dans le camp ou en dehors de celui-ci, dans l'industrie et dans l'agriculture".....

Pour copie conforme
Dr. FLAECHSNER
Avocat

H0887-0026

SPEER Exhibit No....

Document SPEER
No 42 Spe.

Extrait du Journal d'Informations No 2
DU 25 avril 1942

Berlin, le 22 avril 1942

Afin d'assurer la prééminence de l'armement ordonnée par le Führer et pour réunir toutes les exigences qui seront adressées de ce fait à l'économie générale pendant la guerre ainsi que pour amener un ajustement entre les besoins du ravitaillement en vivres et les possibilités en matières premières et en fabrication, j'ordonne ce qui suit:

1. Dans le cadre du plan de quatre ans est créé un "Service central des projets". Il sera directement sous mes ordres.

2. La direction du "Service central des projets" sera prise en charge par le Ministre du Reich SPEER, le Généralfeldmarschall MILCH et le Secrétaire d'Etat KÖRNER, en commun.

3. Le "Service central des projets" comprend le domaine de toute l'économie et a, entre autres, à remplir les tâches suivantes:
   a) juger de la nécessité d'exécuter de nouveaux plans ou de continuer l'exécution des plans existants,
   b) décider la création de nouveaux lieux de production de matières premières ou l'achèvement de la construc-

H0887 - 0027

tion des lieux existants.

c) la répartition des matières premières existantes, en particulier du fer et des métaux, à tous les ayants-droit ,

d) répartir le charbon et l'énergie dans la production.

e) adapter les demandes de l'économie générale au service des transports.

4. Si je ne me suis pas réservé la décision dans un cas particulier, c'est le "Service central des projets" qui décidera définitivement en compétence propre, en vertu des pouvoirs qui m'ont été conférés

H0887-0028

5. Le "Service central des projets" publie les décisions d'application nécessaires.

5. Les pouvoirs donnés par mon décret du 1.3.1942 -V.P. 4366 - au Délégué général pour l'armement dans le plan de quatre ans ne sont pas touchés par ce décret.

signé: Hermann GÖRING

Pour copie conforme

Dr. FLAECHSNER

Avocat

H0887-0029

Exhibit N° USA 119.

Document N° 3012 PS

Rapport de la reunion de l'inspection economique du Sud en date du 10 Mars 1943.

P. 1. ...."Le Conseiller d'Etat Peukert declare tout d'abord, que le travail dans l'agriculture allemande, ainsi que les programmes d'armement ordonnes par le Fuehrer, exigent imperieusement la levee rapide d'un autre million d'ouvriers dans les territoires de l'Est. L'agriculture allemande seule a encore besoin de 800.000 ouvriers dont 30.000 seulement sont arrives jusqu 'à ce jour".....

.... " Il est prevu d'employer les ouvriers venant des territoires de l'Est surtout dans l'agriculture et le ravitaillement, et les ouvriers venant de l'Ouest (en particulier les specialistes demandes par le Ministre Speer dans l'industrie de l'armement."....

Copie certifiee conforme

Dr. Flaechsner

Avocat

H0887-0030

USA- Exhibit N°.....

Document R.F. 22

Extrait de R.F. 22.

page 85 ....." Enfin, une veritable opposition dressa Sauckel contre Speer, charge de l'organisation du travail force dans les territoires occupes,
(On retrouve des échos de cette rivalite dans un "rapport sur le probleme de la main-d'oeuvre en France ", par le Secretaire Général à la main-D'oeuvre en date du 12 avril 1944, et dans une lettre adressee par le meme au Ministre du Travail le 19 mai suivant, où il est dit notamment que " les discordances des points de vue des services Speer et Sauckel ont leurs repercussions sur le plan francais et conduisent à un nombre tres important d'exemptions.))

La superiorité du premier sur le second, affirmee au cours des sept mois de l'occupation facilita grandement la résistance a la déportation.

page 86. ....." Toutes ces tentatives furent toujours profondement inefficaces, et du 1er Janvier à la fin de fevrier, on enregistra à peine plus de 7.000 departs.

Ce nombre, comme ceux que l'on pouvait enregistrer au cours des mois suivants, si minces

H0887-0031

USA- Exhibit Nº .....

Document R.F. 22.

lorsqu'on le confronte à la cadence vingt fois plus rapide des départs de janvier-fevrier 1943 (140.000 au cours des deux mois) correspondait à la mise en route du plan Bichelonne-Speer.

Au mois de Septembre 1943, J. Bichelonne s'était rendu en Allemagne, et avait conclu le 16 de ce mois un accord aux termes duquel l'industrie française devait recevoir de nombreuses commandes allemandes."....

Pour copie conforme.
Dr. Flaeschner
Avocat.

H0887-0032

USA - Exhibit N° .....

Document R.F. 22

Extrait de R.F. 22

Page 89 ..... Une circulaire confidentielle en informa le 25 juin les Prefets en ces termes : "En raison des bombardements anglo-saxons et des destructions qui s'ensuivent, les autorites allemandes ont decide de suspendre les requisitions de travailleurs pour l'Allemagne. Elles estiment qu'elles doivent laisser, dans les circonstances actuelles, le maximum de main d'oeuvre à la disposition du Gouvernement français.

Le motif invoque est particulièrement remarquable, si on le rapproche de la declaration faite le 26 juin au "Majestic" par J. BICHELONNE, et selon laquelle : "On doit compter 35 à 40% de la main d'oeuvre employee avant les bombardements, actuellement inoccupee. Soit au minimum 200.000 hommes pour la region Parisienne.

Pour copie conforme

Dr FLAECHSNER

Avocat.

H0887 -0033

SPEER EXHIBIT No.....

SPEER Document

N. 08 Spé.

EXTRAITS DES ENTRETIENS CHEZ LE FUEHRER

DU 19 AU 22 JUIN 1944.

Schieber

8. Signalé au Fuehrer le déficit en acier brut en mai et indiqué à cette occasion l'importance de ce déficit dans les territoires occupés de l'Ouest.

Kehrl
Schieber
Waeger
Seebauer
Saur

9. En même temps, j'ai attiré l'attention du Fuehrer sur le fait qu'il ne fallait pas envisager à mon avis, malgré les difficultés de transport actuelles sur le front, un abandon des capacités industrielles de cette région, même si les ouvriers devaient chômer temporairement. La fabrication doit être amenée au plus vite à son plus haut rendement dans les territoires occupés de l'Ouest. Le Fuehrer approuva cette opinion et, de lui-même, il décida que des mesures décisives, pouvant découler de la détresse actuelle des transports, ne seraient pas prises.

Signé : SPEER.

Copie certifiée conforme

Dr. Flaeschner
Avocat.

H0887 - 0034

I739 PS

Aperçu concernant la Main d'oeuvre, situation
au 30 Novembre I942.

" 1) Pendant la période du Ier avril au Ier Décembre I942
2 749 652 ouvriers
au total furent mis à la disposition de l'économie de guerre allemande par l'organisation du Délégué général à la Main d'oeuvre ".....

....., Le chiffre de 1.600.000 ouvriers supplémentaires, demandé lors de mon entrée en fonctions, est dépassé aujourd'hui de plus d'un million, ".....

..... Berlin, le Ier Décembre I942

signé : Sauckel

"Rapport sur la Main d'oeuvre en I942 ".....
p.3..... En octobre un dégagement de 96.000 ouvriers a dû être effectué dans II00 établissements d'armement désignés nommément par le Ministre des Armements et Munitions.

Avec I67000 affectations on arriva à un dégagement de II7000 ouvriers

En Novembre le Ministre des Armements et Munitions réclama encore pour l'armement 5I0.000 ouvriers. En y ajoutant les autres besoins de l'Economie de guerre.
700.000 ouvriers au total furent mis dans un seul mois à la disposition de cette économie.

Berlin le 23 Décembre I942
signé Sauckel

H0887 - 0035

Exhibit No.....

Document 1290 PS

Lettre de Sauckel à Hitler, le 14. 4. 1943

.....5. Les ouvriers et ouvrières demandés par l'industrie de l'armement et mis à sa disposition, pour la période de décembre 1942 à fin mars 1943, sont représentés par les chiffres suivants:

		Demande	Attribution
Décembre	1942		250.000
Janvier	1943	335.000 en tout	172.000
Février	1943		235.000
		Total	657.000
Mars	1943	225.000	
Remplacant les mobilisés pris à l'Armement		240.000	450.000
		800.000	1.107!000

Extrait certifié conforme:

Dr. Flaechsner

Avocat

H0887-0036

Document No 016 PS

Exhibit No USA 168

Circulaire Sauckel du 1942

....."4. Afin d'apporter à la ménagère allemande et, en particulier, à la mère de nombreux enfants, ainsi qu'à la paysanne allemande surchargée de travail, un soulagement réel et d'éviter de compromettre davantage leur santé, le Fuehrer m'a également chargé de faire venir en Allemagne, des territoires de l'Est, de 4 à 500.000 jeunes filles choisies saines et robustes"....

....."6. L'emploi de la main-d'oeuvre féminine allemande est de la plus grande importance. Ayant appris le point de vue de principe du Fuehrer, ainsi que celui du Maréchal du Reich, et après avoir consciencieusement étudié ce grave problème, à l'aide de sérieuses indications, je dois rejeter en principe l'institution par l'Etat, du service obligatoire pour toutes les femmes et les jeunes filles allemandes dans l'économie de guerre allemande et les armements."

.....

Extrait certifié exact:

Dr. Flaechsner

Avocat

H0887-0037

Speer Exhibit No .....

Document Speer
No. 02 Spe

Séance du Plan Central du 26. 1. 1943

Extrait du relevé sténographique.

Page 51 "Speer: "Pour cela il est également nécessaire que nous placions dans les entreprises allemandes de nouveaux travailleurs, même sans formation professionnelle, car je ne puis remplacer par des étrangers tous ceux que nous sommes obligés de fournir à l'armée. La couverture allemande en main-d'oeuvre devient tout simplement insuffisante. Nous avons dès maintenant un tube qui saute après l'autre, dans la fabrication des obus et ne savons pas d'où cela provient. Des actes de sabotage sont évidemment possibles. Les mesures qui doivent être prises pour transférer au minimum un million d'Allemands dans les usines d'armement sont extrêmement dures et, à mon avis, auront pour effet d'abaisser pratiquement le standard de vie général de la classe supérieure. Ceci signifie, donc que si la guerre dure encore longtemps, nous allons, pour parler brutalement, nous prolétariser pour toute la durée de la guerre. Cette éventualité doit être considérée de sang-froid : il ne nous reste rien d'autre à faire."

Extrait certifié conforme:
Dr Flaechsner
Avocat

H0887 - 0038

Speer Exhibit....

Document Speer
No 03 Spe

Séance du Plan Central du 21.12.1943.

Page 23 "Speer: Nous avons un différend avec Sauckel, au sujet de la France, car je suis d'avis qu'en France, les travailleurs francais doivent être employés à des fabrications pour l'Allemagne, afin de pouvoir, en Allemagne, affecter à l'armement les ouvriers devenus de ce fait disponibles. Le travailleur allemand a beaucoup plus de valeur en Allemagne. Je peux par exemple, rééduquer beaucoup plus rapidement des ouvriers textiles pour d'autres industries que ce n'est le cas pour l'ouvrier francais."

Extrait certifié conforme:

Dr. Flaechsner

Avocat

H0887-0039

USA - Exhibit No 225

Document No 1292 PS

Compte-rendu d'une conférence chez le Führer, le 4 janv.1944

Page 1.....Le ministre du Reich Speer déclara, qu'il avait besoin d'encore un million trois cent mille travailleurs. Cependant ceci dépendait de l'augmentation de la production des minerais de fer. Si cela n'était pas possible, il n'avait pas besoin d'ouvriers supplémentaires.....

.....Le Führer attira l'attention sur le fait qu'au moins 250.000 travailleurs seraient nécessaires pour faire des préparatifs contre les attaques aériennes dans les secteurs de protection des civils contre les raids aériens....

.....Le plénipotentiaire pour la répartition de la main-d'oeuvre Sauckel déclara, qu'il doit, afin de maintenir le niveau actuel du contingent de la main-d'oeuvre, réclamer au moins 2 millions et demi, mais probablement trois millions de nouveaux travailleurs; autrement une baisse de la production surgira.....

page 2.....Le Maréchal Milch fit remarquer que, surtout pour l'agriculture - beaucoup de femmes qui sont capables de travailler, y échappèrent parce qu'elles recoivent des allocations familiales de leur mari engagé dans les Forces armées, et les salaires pour le travail fait est déduit de leurs allocations familiales.....

H0887 - 0040

.....1. Le plénipotentiaire pour la répartition de la main-d'oeuvre doit procurer au moins quatre millions de nouveaux travailleurs des pays occupés.

Pour copie conforme.

Dr. Flacchsner

avocat.

H0887-0041

Speer Exhibit Nr.....

Document Speer n° 04 Spe.

Télétype de Speer au Général Studt,

Paris, le 4 Janvier 1944

Au,cours d'un entretien qui a eu lieu aujourd'hui, le Fuehrer a chargé le Gauleiter Sauckel de tirer des territoires européens, après exacte évaluation, la main d'oeuvre nécessaire à l'industrie de guerre allemande. Dans l'exécution de cette mission il devra trouver l'assistance de tous les services soumis à mon commandement. En ce qui concerne les territoires occupés de l'Ouest, le Gauleiter Sauckel entreprendra tout d'abord des négociations avec les services compétents, afin de mettre au point l'application de cette mesure. A cette occasion il faudra veiller en tout cas à ce que l'économie de ces territoires ne soit pas mise en péril par ces retraits.

Le Fuehrer a en outre ordonné que :

1. Les ouvriers employés actuellement dans les entreprises bloquées situées dans les territoires occupés et en Italie et ceux qui seront à l'avenir recrutés par embauchage libre ou par intermédiaire soient exemptés de tout recrutement pour l'Allemagne.
2. Que la main d'oeuvre qui fait encore défaut aux entreprises bloquées leur soit procurée d'urgence et par priorité.

Signé : Speer

Copie conforme

Dr.Flaechsner
avicat.

H0887-0042

SPEER Exhibit N° .....

SPEER Document

N° 05 Spe.

Lettre de SPEER à SAUCKEL

le 6.1.1944

au

Delegué General à la Main d'oeuvre

Gauleiter SAUCKEL

BERLIN W. 8.
Mohrenstr. 65 Thüringen Haus

Cher Camarade SAUCKEL,

Au cours de l'entretien chez le Fuehrer, le 4.1.1944, j'ai attiré l'attention sur l'importance de la cessation du travail de certaines entreprises en Allemagne et du transfert subsequent de la production dans les territoires occupés. A cette occasion, j'ai constaté que lors de ce transfert, il devra être procédé à la large extension prevue de l'industrie de guerre dans les territoires occupés. Pour cette raison, 400000 ouvriers seront necessaires rien que pour la France ; au cours de ces prochains mois, il faudra compter sur des besoins atteignant 400.000 ouvriers. Vous avez dit devant le Fuehrer que le recrutement de cette main d'oeuvre en France pourrait être fait par vous sans difficultés. C'est pourquoi j'ai ordonné l'arrêt rapide d'entreprises allemandes, et des entreprises employant un personnel de 70.000 hommes doivent cesser le travail encore en janvier.

L'application des mesures prises par moi pour l'arrêt d'entreprises ne sera possible sans grand dommage pour la

H0887 – 0043

production que si les entreprises transférées reçoivent dans les territoires occupés la main d'oeuvre nécessaire.

Je vous prie donc, conformément à la promesse que vous avez faite chez le Fuehrer, de procurer cette main d'oeuvre, afin que la tâche dont le Fuehrer m'a chargé puisse être exécutée dans les délais indiqués.

En outre, il y a un besoin immédiat de 70.000 ouvriers pour l'Organisation TODT, besoin annoncé depuis 6 mois qui n'est pas encore couvert, pour l'execution, dans les délais indiqués, de l'ordre N° 51 du Fuehrer concernant le mur de l'Atlantique, de sorte que

- 27 suite -

H0887 – 0044

je me vois oblige de demander le ler fevrier une prolongation des delais! Rien que pour ces 2 derniers mois, 100.000 mc de beton ont ete produits par mois, au dessous du chiffre fixé a cause du manque de main d'oeuvre.

Heil HITLER !

signé : SPEER

Pour copie conforme
Dr FLAECHSNER
Avocat.

H0887 - 0045

Speer Exhibit N°

Speer Document
N° 06 Spe.

Lettre de Speer à Sauckel du 28.I.1944

Au Gauleiter Fritz Sauckel

Délégué général à la main d'oeuvre

Berlin W.8

Mon cher camarade Sauckel,

Par une note de la Presse je vois que le recrutement des femmes en Angleterre est sensiblement plus avancé que chez nous. Sur une population globale de 33 millions d'habitants entre I4 et 65 ans, 22, 3 millions sont occupés dans l'armée où l'économie. Sur I7, 2 millions de femmes , 7,I millions sont complètement et 2,3 millions de femmes non complètement ou à moitié occupées dans l'économie. Sur l'ensemble des I7,2 millions de femmes en Angleterre, I0,4 millions sont occupées, ce qui fait un pourcentage de 6I%.

En comparaison sur 3I millions de femmes en Angleterre +) entre I4 et 65 ans, I4,3 millions sont complètement ou partiellement occupées. Ceci fait 46%. Le pourcentage des femmes occupées est donc considérablement inférieur en Allemagne.

Signé SPEER

+) Dans l'original il faut écrire Allemagne au lieu d'Angleterre.

Pour copie conforme

Dr. Flaechsner

Avocat

H0887-0046

USA Exhibit N. 179

Document N. R. 124

Conférence du Plan central le 1er mars 1944, concernant l'utilisation de la main-d'oeuvre

Extrait sténographié

P.11 - SAUCKEL :

.....Je ne sais pas ce qui est effectivement arrêté et pouvait être transformé. En tout cas, je ne peux pas porter dans mon bilan le chiffre de 400.000 ou 500.000 comme certain. Le Ministre du Reich SPEER avait fait ressortir ce fait particulièrement dans une note qu'il m'avait adressée et m'avait reproché dans une certaine mesure de ne pas avoir inscrit dans mon bilan un chiffre assez élevé. Je ne peux cependant faire figurer que ce dont je suis sûr jusqu'à un certain point.

Je ne fais cet exposé qu'afin d'attirer l'attention sur le fait qu'il n'existe pratiquement plus d'utilisation de main-d'oeuvre allemande, masculine ou féminine; cette utilisation de main-d'oeuvre doit être considérée comme épuisée. Lors de la dernière réunion des Gauleiter, un certain nombre de Gauleiter m'ont parlé à ce sujet et ont fait ressortir qu'à leur avis il ne fallait plus compter sur de nouveaux effectifs de main-d'oeuvre allemande dans leurs districts.

H0887 - 0047

P. 12- SAUCKEL :

....."Il est tout à fait possible de caser le premier million en France, mais seulement si les entreprises protégées, ainsi qu'on me le signale particulièrement de Belgique, ne sont pas continuellement multipliées et étendues à de nouvelles catégories, de sorte qu'il ne reste pratiquement plus rien pour l'utilisation dans le Reich. Je voudrais pouvoir encore une fois exposer cette thèse très clairement: un travailleur français travaille en Allemagne deux fois plus qu'en France s'il est bien traité, et il nous sert ici deux fois plus que là-bas."....

P.13 - SAUCKEL :

....." Je le dis tout à fait clairement et sans égard:

H0887 – 0048

Je vois dans l'abus du terme "protection" en France un grave danger pour l'utilisation de la main d'oeuvre en Allemagne. Si nous ne pouvons pas nous mettre d'accord pour que chaque entreprise en France soit vérifiée autant que possible par mon personnel avec celui de l'armement, la source pour l'allemagne sera aussi tarie à l'avenir, et avec cela, le programme qui m'a été imposé par le Fuehrer, est essentiellement mis en question. La situation est analogue en Italie. Dans les deux pays, il y a encore suffisamment d'ouvriers, même assez de spécialistes ; il ne nous faut que le courage d'intervenir dans cès entreprises françaises.....

P. 16 : - SAUCKEL :

..... "Naturellement, l'idéal serait de transférer tout dans ces pays, et d'apporter, ainsi que dit la formule, le travail aux travailleurs. Des objections me sont venues de nombreux services allemands, même de ceux qui n'ont absolument rien à faire avec l'économie et l'utilisation de la main d'oeuvre : "Pourquoi donc amenez-vous ces gens en Allemagne ? Ils troublent la tranquilité du territoire et nous rendent la vie amère !". A cela je ne peux que dire : "Il faut que je m'en tienne a l'utilisation de la main d'oeuvre étrangère. Il n'existe plus d'utilisation de main d'oeuvre allemande. J'ai déjà démontré cela dans mon manifeste décrié de l'année dernière en avril". .....

P. 18 - SAUCKEL :

..... " Je voudrais prier ce milieu de mettre partout en lumière que je ne suis quand même pas l'individu insensé pour lequel on m'a fait passer pendant ces derniers trois mois. Cela a même été exposé au Fuehrer. Avec cela, naturellement,

H0887 - 0049

on m'en a retenu pendant le dernier trimestre au moins 1 1/2 million, que j'aurais pu faire rentrer déjà l'an dernier, si l'atmosphère avait été différente. Ils ne sont pas venus en raison de ces "troubles atmosphériques".

P. 51 - SAUCKEL :

....." Je voudrais qu'à l'avenir également, les entreprises protégées soient contrôlées, car ces entreprises protégées forment une pompe aspirante, et comme, dans toute l'Italie et la France, on sait que celui qui entre dans les entreprises protégées est à l'abri de toute intervention de ma part, naturellement les gens y affluent. Je voulais tirer d'Italie, pendant le premier trimestre, jusqu'au 30 mars jusqu'à 1 million d'hommes.

H0887 – 0050

Il y en a maintenant à peine 7000 de sortis en 2 mois. Là est la difficulté ! Le gros va dans les entreprises protégées et il ne reste pour l'emploi en Allemagne que la racaille...

P. 53 - Sauckel

.....Ainsi et c'est ce que je voulais obtenir, la décision du 4 janvier est entièrement modifiée. En effet , jusqu'à présent même après les lettres que le Ministre du Reich m'a adressées ces entreprises "S" étaient d'une manière générale " tabou " je dois ajouter que : si elle continue le programme de l'utilisation de la main d'oeuvre en Allemagne ne pourra être réalisé.

P. 56 - Sauckel

....." Pour en revenir aux établissements bloqués. Si les établissements bloqués, sont vraiment bloqués pour moi, comme le Ministre Speer le demande jusqu'à présent, cela signifie alors que dans les entreprises bloquées les ouvriers français qualifiés entreront en abondance et qu'ainsi je suis mis dans l'impossibilité absolu d'intervenir.

.....Lorsque l'on veut seulement muter d'une entreprise "S" à une entreprise "S", cela constitue pour moi exactement le même verrou quant à l'emploi de la main d'oeuvre en Allemagne. Pour moi le verrou n'est que desserré lorsque d'accord avec les Bureaux de l'Armement une entreprise est passée au peigne, même une entreprise protégée. Je n'ai pas le droit de m'immiser dans une entreprise "S" en France bien que je sache qu'elle a 100 % d'ouvriers spécialisés. Il y en a encore là-bas tandis qu'en Allemagne nous n'en avons peut être que 5 %.

Je voudrais encore souligner ce qui suit. Ce n'est pas seulement la rumeur d'après laquelle nous n'avons pas en

.....

H0887-0051

France d'organes exécutifs qui me rend la vie difficile, mais je dois dire ouvertement, puisque nous sommes entre nous, que l'armement aussi m'a rendu la vie pénible là-bas. Les services des armements ont toujours déclaré là-bas et ont aussi communiqué au Militärbefehlshaber ceci : si M. Sauckel nous retire les gens de France, il dérange notre tâche ici et trouble nos conceptions.

P. 58 - Sauckel

..... Je suis d'avis que la création des entreprises "S" bloquées ou protégées a été une grande faute qui a nui à l'ensemble des intérêts allemands. Le Gouvernement français a agi à cette occasion avec une très grande habileté.

H0887-0052

Je vous rappelle encore une fois que la question est restée longtemps en suspens, que tous les préfets français ont déclaré à mes services: "Que voulez-vous, votre SAUCKEL n'est pas du tout à sa place, il a été entendu entre BICHELONNE et SPEER qu'aucun Français n'a plus besoin d'aller en Allemagne; que tout doit être fait dans les établissements de transfert en France" c'est ce que les préfets français ont déclaré, et déclarent, mais ce n'est pas ce que je déclare. C'est de cette discussion, selon laquelle plus personne ne doit plus partir pour l'Allemagne, que sont nées les entreprises protégées. C'est une barrière contre moi. Mon plan eût été différent à priori. J'aurais agi de façon à maintenir toujours dans les entreprises d'armement françaises, 50% de leur effectif d'ouvriers spécialisés - j'aurais été très large - et à force ces entreprises françaises, exactement comme nous devons le faire en Allemagne, à chercher des travailleurs français supplémentaires, qui, dans les petites entreprises, ne travaillent que 30 à 40 heures, pour ensuite en tirer continuellement pour l'Allemagne, le personnel qualifié, quand il aurait eu une formation professionnelle. Nous l'avons fait d'ailleurs une année durant, et en tout cas, 700.000 Français ont été méthodiquement envoyés dans le Reich. C'étaient tous des travailleurs français corrects. A partir de l'automne de cette année, ce fut fini. Il ne vint plus d'ouvriers français qualifiés, mais il n'en vint pas d'autres non plus. C'est l'écroulement total de l'emploi de la main-d'oeuvre d'après le slogan "Aucun ouvrier n'a plus besoin d'aller de France en Allemagne"

H0887-0053

Page 66 - SAUCKEL:

....."Non. J'ai besoin d'hommes en surplus. La situation est telle que les entreprises SPEER se remplissent aujourd-hui. J'ai reçu par exemple, avant-hier, la nouvelle que l'afflux dans les entreprises SPEER en France se manifeste à l'extrême précisément ces jours-ci et que par cela même, tout envoi de travailleurs qualifiés en Allemagne est pratiquement suspendu. On ne trouve du personnel qualifié que dans ces entreprises.

Page 66 - KEHRL:

....."Il invita le Ministre BICHE ONNE. Les entretiens eurent lieu du 16 au 18 Septembre.

H0887-0054

On demanda à BICHELONNE dans quelle proportion il y avait des possibilités de transfert, quelles productions supplémentaires il pourrait installer etc... Il se produisit alors un changement dans la politique de la production. Jusqu'à de jour, le Ministre SPEER avait transféré essentiellement en France la production de pièces d'armement dans les branches où la capacité ne pouvait y suffire. Il dit alors: je veux transférer non seulement en France, mais également toute la production de guerre indispensable et importante effectuée actuellement en Allemagne par des ouvriers allemands, afin de rendre libre la main-d'oeuvre allemande en Allemagne et faire réaliser cette fabrication en France, Belgique et Hollande. La capacité de production est suffisante dans ce domaine en France ainsi que la main-d'oeuvre. En conséquence une grande partie de ce travail pourra être éxécuté là-bas et je peux rendre libre la main-d'oeuvre en Allemagne. Je peux ainsi atteindre deux buts: 1) Je libère la main-d'oeuvre allemande et 2) J'utilise la main-d'oeuvre française inemployée parce que les branches d'industrie sont arrêtées. En troisième lieu, le Français sera prêt à fabriquer des produits destinés à la population civile parce qu'ici il ne se voit pas exposé aux attaques aériennes, qu'il ne travaillera pas directement pour la guerre, ne sera pas considéré comme saboteur dans son propre pays et que sa patrie y trouvera un avantage.

Dans certaines branches le résultat obtenu est déjà tout à fait extraordinaire. Nous avons transféré en partie jusqu'à plus de 50% de la fourniture globale allemande dans les territoires de l'Ouest. Les transferts augmentent d'un mois à l'autre. Il y a naturellement de grandes difficultés en raison du manque de charbon et d'énergie électrique. Nous

H0887-0055

espérons pouvoir vaincre ces difficultés dans le courant de cette année parce que nous avons l'intention d'augmenter de 25% les envois d'énergie en France par l'utilisation de forces hydrauliques dont les installations seront terminées d'ici là et jusqu'à la fin de 1944 on pourra fournir une quantité d'énergie égalant 50% de la production française actuelle.

En ce qui concerne la question des entreprises protégées le Ministre SPEER demanda au Ministre BICHELONNE: "Es-tu en mesure de procurer

H0887-0056

la main d'oeuvre nécessaire à un programme de transfert aussi important, ce qui n'est pas sans risques. A quoi Bichelonne répondit avec raison de son point de vue : " si les gens ne se sauvent pas dans les forêts de peur d'être transportés en Allemagne; dans des entreprises françaises je pourrais les mettre au travail ". A la suite de cette discussion on décida la création des "Schutzbetriebe" (entreprises protégées) qui devaient être comme vous le dites, une protection contre Sauckel. Celui qui travaille là travaille pour l'Allemagne et ne doit être transféré en Allemagne. Vous disiez que ces entreprises faisaient fonction de pompe aspirante. Cela devait être en effet, leur fonction. Elles devaient aspirer la main d'oeuvre afin que ces entreprises aient un personnel au complet et puissent travailler pour nous. Le principe des "entreprises S." ne peut et ne doit pas être ébranlé. Il y a derrière elles la promesse de l'Allemagne, qui a été donnée dans une forme solennelle et consolidée par la signature de mon Ministre.

Page 77 - Sauckel :

....." Je ne prétends pas cela non plus. Mais mes services en France m'ont déclaré la fois suivante, quand je suis venu : Ici c'est fini, c'est inutile de continuer, on déclare dans toutes les préfectures que le Ministre Bichelonne a réalisé avec le Ministre Speer un accord suivant lequel seuls des ouvriers français entrent en ligne de compte pour le travail dans les usines françaises et aucun ouvrier n'a plus besoin de partir pour l'Allemagne. Ceci coincidait avec la première grande négociation.

J'ai dit à Laval: " Je ne demande pas que vous fournissiez

.....

H0887-0057

ceci ou cela. LAVAL a répondu : "Je ne fournirai plus de gens pour l'Allemagne, même pas dans la mesure du possible ". Cette attitude de Laval était naturellement connue jusque dans les plus petites préfectures. Cet argument a été opposé à tout mon personnel.

Pour copie conforme des extraits :

Dr. Hans Flaechsner
avocat.

H0887-0058

Document Speer

N°07 Spe.

Lettre de Speer à Sauckel du II.3.1944

Au
Délégué général du Service de la main-d'oeuvre Gauleiter et Reichsstatthalter Fritz Sauckel.

Berlin W.8

Cher Camarade de Parti Sauckel,

Vous me transmettez par votre lettre du 4.2, votre ordonnance à votre délégué en France. Vous instituez au point 6) de cette ordonnance, un examen des entreprises du secteur civil et d'armement en vue de l'utilisation de la main d'oeuvre la plus rationnelle et la meilleure, de façon que les éléments se trouvant libérés puissent être, moyennant entente avec mes services, affectés à une demande particulièrement pressante en France ou dans le Reich. Cette ordonnance contredit l'accord conclu au cours de l'entretien chez le Führer le 4.I.1944, et selon lequel, tous les ouvriers employés dans les entreprises "S", sont à l'abri de tout départ.bien que, dans des cas isolés, il y ait moins d'hésitations à avoir à l'égard d'un échange d'ouvriers, surtout de spécialistes, entre les entreprises "S" en France, je dois pourtant,m'élever avec force contre un retrait de ces ouvriers pour leur envoi dans le Reich. Cette mesure durait, en effet, sans aucun doute pour conséquence la disparition de nombreux ouvriers français des entreprises "S" de crainte d'y être appréhendés pour l'emploi dans le Reich. L'esprit et le but des entreprises "S" seraient ainsi complètement ruinés. Je renvoie expressément, à cet égard, au chiffre 4 du compte-rendu l'entretien chez le Führer dressé par le

H0887-0059

Ministre du Reich Lamoner, et dans lequel il est spécifié sans équivoque que les "ouvriers employés dans les usines d'armement françaises doivent être à l'abri d'un départ." Je ne comprends pas comment vous avez pu donner, à l'encontre de cette décision prise par le Führer, un autre ordre à votre délégué.

Je suis donc dans l'obligation d'exiger que vous donniez des instructions en ce sens et

H0887-0060

modifiez votre ordonnance à votre délégué en France de façon que des retraits d'ouvriers aux entreprises "S" et leur transfert dans le Reich ne puissent avoir lieu en aucun cas. J'ai donné des instructions correspondantes à mes services en France. Je vous prie de me tenir au courant de ce que vous aurez fait à ce sujet.

Heil Hitler !

signé Speer

Destinataires :

2) Projet

3) Arb E I/I

4) Bureau du Ministre

5) Copie à l'Etat-Major de l'armement et de l'approvisionnement Paris.

Pour copie conforme

Dr. Flaechsner

Avocat

H0887-0061

Document N° I289 PS RF 7I

Note de Berk, rapporteur personnel de Sauckel au Conseiller ministériel Lauc de la Chancellerie du Reich le 26 avril I944 avec 4 mémoires de Sauckel.

.....J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint quatre notes en vous priant de vouloir bien les soumettre à Monsieur le Ministre du Reich. Ces notes ont servi de base aux pourparlers d'hier. Dans le cas où cela serait jugé utile, ces notes pourraient être portées à la connaissance du Führer."....

Annexe I

....."Entreprises S, la pensée fondamentale du Ministre du Reich Speer était, à l'origine, d'obtenir un cercle solide d'usines, qui ne seraient pas inquiétées par les mesures de réquisition de main-d'oeuvre.

L'exigence du Ministre du Reich Speer serait justifiée si

a) les entreprises travaillaient à plein pour le Reich,

b) l'on travaillait rationnellement partout conformément au plan de l'utilisation de la main-d'oeuvre .

Ce n'est vrai ni dans l'un, ni dans l'autre cas. 20% des usines d'armement travaillent encore en France pour les besoins français, 40% et plus des entreprises travaillent également pour les besoins courants. Par la protection de l'ensemble de ces entreprises, des centaines de millier d'ouvriers ne travaillant que pour la France, sont ainsi protégés avec les autres et soustraits à la mise en oeuvre en Allemagne.

Par conséquent, première exigence du G.B.A.(délégué général à la Main-d'oeuvre): ce ne sont pas les entreprises qui sont à protéger, mais la production pour l'Allemagne.

Il faut donc modifier les ordres concernant la protection du retrait des ouvriers dans les entreprises en ce sens que seuls

H0887-0062

restent protégés les ouvriers travaillant pour des besoins allemands. Ainsi le calme est rétabli parmi ces ouvriers. L'attrait du travail pour l'Allemagne reste éveillé. Momentanément il n'existe pas de contrôle suffisant permettant de savoir si l'on n'utilise pas plus de travailleurs qu'il n'est nécessaire pour l'accomplissement.

H0887-0063

des tâches a remplir. Les Chefs d'entreprise français montrent pour la plupart, une tendance bien compréhensible de leur part à garder leurs ouvriers. Ce fait devient inquiétant lorsque de jeunes classes utilisent les usines S comme refuge, afin de se soustraire au travail en Allemagne.

Ensuite, la proportion d'ouvriers qualifies est beaucoup trop forte dans les entreprises S et celle des femmes de beaucoup trop faible.

Avant tout, il faut exiger des entreprises, dans tous les territoires occupes, qu'elles aient exactement à se conformer aux usines allemandes et qu'elles travaillent aussi rationnellement que possible.

C'est pourquoi, deuxième exigence du G.B.A.

Dans les entreprises, il faut constamment surveiller la structure saine et rationnelle de l'organisation du personnel.

Les ouvriers qualifies sont a remplacer par des ouvriers à former, des travailleurs jeunes par des travailleurs plus anciens. Les hommes sont a remplacer par des femmes, jusqu'à ce que la structure des entreprises étrangères ressemble à celle des entreprises allemandes. Des forces rendues ainsi disponibles doivent être immediatement utilisees pour couvrir les besoins les plus urgents dans des usines d'armement allemandes ou etrangères.

Ensuite, dans l'avenir, une troisième exigence doit être réalisée : les services de la main d'oeuvre doivent être consultés lors de la nomination de nouvelles entreprises S. Leur approbation est necesseire, pour que, dès le debut, l'execution du travail soit réalisée suivant le principe de l'emploi rationnel de la main d'oeuvre. Jusqu'à maintenant, les services de la main d'oeuvre n'ont souvent ete informes qu'après la nomination

H0887-0064

d'entreprises S.

C'est seulement par une nouvelle mobilisation des reserves dans les territoires occupes de l'Ouest que peut être satisfait le besoin urgent en ouvriers qualifies de l'armement allemand. Les reserves venant des autres territoires ne suffisent ni en quantite, ni en qualite. Elles sont utilisees pour les besoins urgents de l'agriculture, pour les transports et les travaux de bâtiment. La main d'oeuvre occidentale, a de tout temps, ete affectee dans la proportion de 75 % à l'armement. Son absence a déja maintenant mené à de très graves difficultes pour couvrir les besoins urgents de l'armement.

signé : SAUCKEL "....."

H0887-0065

Annexe II

MESURES POUR L'UTILISATION DE LA MAIN D'OEUVRE EN CAS D'INVASION

Dans les territoires occupés, on a déjà en partie pris des dispositions pour replier la population des régions touchées par l'invasion et soustraire ainsi une main-d'oeuvre précieuse aux mains de l'ennemi. Etant donné la situation actuelle de la main-d'oeuvre en Allemagne, il est nécessaire d'amener sur la plus grande échelle possible de la main-d'oeuvre, capable de rendement, à un travail approprié dans le Reich. Il est indispensable de donner des ordres pour que la Wehrmacht assure la sécurité lors de la réalisation de ces mesures.

Pour une ordonnance du Führer on proposerait le texte suivant:

"Aux Commandants en Chef Ouest et aux Commandants Militaires en France, Belgique et Hollande:

En cas d'Invasion, il faut assurer par tous les moyens, que la main-d'oeuvre capable de rendements soit soustraite aux mains de l'ennemi. La situation d'armement dans le Reich nécessite que ces éléments, soient dans la plus grande mesure du possible, mis immédiatement à la disposition de l'industrie d'armement allemand. L'armée et l'administration militaire doivent collaborer étroitement pour prendre des dispositions nécessaires à la solution de ce problème. Il faut surtout préparer en nombre suffisant, des camps de rassemblement et des moyens de transport. Avec le concours des

H0887-0066

chefs de l'Organisation des Transports , les Directions Générales de la circulation et les Représentants du G.B.A. dans les Territoires occupés, il sera établi des plans de transports éventuels, prévoyant aussi les cas de l'empêchement du trafic ferroviaire par l'intervention ennemie. Les centres d'accueil en Allemagne seront désignés par le G.B.A. avec qui il faut prendre contact ."....

Signé Sauckel".

Pour l'exactitude de l'extrait :

Dr. Flaeschsner

Avocat.

H0887-0067

USA Exhibit N° .....

Document R.F. 22

Donnees statistiques composées

d'après R.F. 22

Le tableau XI page 36 donne au 10.12.1943, la statistique du nombre des ouvriers employes pour l'armement en France.

"553.000 ouvriers"

D'après le tableau XIII, seules les parties suivantes touchant de près l'industrie française, entrent en ligne de compte pour l'armement, dans le sens de la convention de Genève.

	Nombre total d'ouvriers	Travaillant pour l'Allemagne
Travail des metaux	117.000	34.003
Construction navale	27.000	22.000
" aeronautique	60.000	60.000
Explosif	2.800	448
Grosse forge	3.617	3.617
environ	210.417	120.068
en y ajoutant sous condition les ouvriers employes dans l'industrie automobile	107.300	64.400
Total	317.717	184.468

Du tableau XIII, on tire les chiffres suivants concernant les ouvriers de l'industrie française :

Année	N. tot. des ouvriers dans l'industrie française	Travaillant pr l'Allemagne	Moyenne pr cent des ouvriers travaillant pour l'Allemagne
1941	2.689.439	998.887	37%
1942	"	"	"
1943	1.884.788	580.521	30%
1944	2.017.889	758.987	36%

H08B7-0068

On tire les chiffres suivants du tableau page 100 du document RF 22 sur la Déportation de la main d'oeuvre en Allemagne:

		Nombre total	Spécialistes
1942	Juin	12 000	
	Juillet	23 000	
	Aout	18 000	19 500
	Septembre	15 000	
	Octobre	51 000	32 000
	Novembre	80 000	86 000
	Decembre	40 000	
		239 000	(+) 137 400
1943	Janvier	63 000	46 000
	Fevrier	77 000	44 000
	Mars	110 000	64 000
	Avril	19 000	11 000
	Mai	21 000	7 000
	Juin	85 000	7 000
	Juillet	35 000	11 000
	Aout	10 000	4 000
	Septembre	15 000	
	Octobre	5 000	18 000
	Novembre	4 000	
	Decembre	7 000	
		(+) 441 000	(+) 222 000
1944	Janvier	3 000	
	Fevrier	4 000	
	Mars	7 000	
	Avril	9 000	11 000
	Mai	9 000	
	Juin	7 000	
	Juillet	3 000	

Pour l'exactitude de l'extrait
Dr. Flaechsner, Avocat

(+) Chiffres copiés d'après texte allemand présenté.

H0887-0069

Document N° I764 PS

Rapport Hemmens du I5 février I944

Page 9....."Afin de parer à l'avenir aux conséquences désastreuses du recrutement de la main d'oeuvre et obtenir que les ouvriers en fuite quittent le maquis, le gouvernement français a essayé, à de nombreuses reprises au cours de ses négociations avec le Gauleiter Sauckel, d'aboutir à un changement et d'obtenir que les ouvriers soient employés en France même si leur nombre est renforcé. Le nouveau programme d'armement et déplacement des commandes établi avec tant de bonne volonté par le Ministre Bichelonne et le Ministre Speer tendait aussi à cette fin, ainsi que la qualification d'usines "S" accordée et quelque 6.200 entreprises. Peu après commença bien entendu une ruée des ouvriers dans ces entreprises, et le Gauléiter Sauckel doit craindre à bon droit que ces usines soient bientôt (indûment) surchargées, du fait que les ouvriers y cherchent un refuge contre le départ en Allemagne "....

Pour copie conforme

Dr. Flaechsner
avocat.

H0887-0070

Exhibit N°44

Document N°R I24

Compte-rendu au Führer du 20-22 septembre I942

Point 36...."Signalé à l'attention du Führer que -au delà d'une quantité minime de travailleurs- il ne sera pas possible d'organiser dans les camps de concentration une fabrication d'armement, car

I. Les machines-outils nécessaires font défaut,

2. Ainsi que les constructions nécessaires, tandis que les unes et les autres sont encore disponibles dans l'industrie d'armement par suite de l'utilisation de la deuxième tranche. Le Führer approuve mon projet, selon lequel les entreprises les plus différentes ayant été installées en dehors des villes pour des raisons de protection aérienne doivent verser leurs effectis ouvriers disponibles à des entreprises se trouvant dans les villes pour compléter la deuxième tranche et recoivent, en compensation, les travailleurs nécessaires des camps de concentration également pour 2 tranches.

J'ai signalé à l'attention du Führer les difficultés que je vois à donner suite à la demande du Reichsführer SS Himler d'exercer sur ces entreprises une influence décisive. Le Führer ne voit pas non plus la nécessité d'une telle influence. Par contre il admet que la mise à sa disposition de détenus pour l'armement de ses divisions constitue pour le Reichsführer SS Himmler un avantage.

Je suggère de l'intéresser à la déponse d'heures de travail de ses détenus selon un pourcentage par la remise de matériel de guerre. On parle d'une participation de 3 à 5%, avec laquelle le Führer serait d'accord, et dans laquelle

H0887-0071

le matériel sera également décompté selon la dépense d'heures de travail.

Le Führer est disposé à ordonner l'attribution supplémentaire de ce matériel et de ces armes à la SS sur présentation d'une liste."....

Pour copie conforme

Dr.Flechsner

Avocat

44 a

H0887-0072

USA Exhibit Nr. 22I.457

Document N° I584 PS

Extrait de la lettre d'Himmlers et Goering
du 9.3.I944

"La tâche de mon officce central d'administration et d'économie n'est cependant pas remplie par le seul fait du transfert des détenus à l'industrie de l'air, car le SS Obergruppenführer Pohl et ses collaborateurs veillent à l'observation de la cadence de travail nécessaire. Ils contrôlent sans cesse et surveillent les Kommandos et acquièrent ainsi une certaine influence sur la production obtenue. Je puis à cet égard soumettre à la réflexion le fait que des résultats très appréciables pourraient certainement être attendus de l'augementation de notre responsabilité grâce à une cadence générale d'exploitation accrue. "

....." 200 projets d'amélioration d'entreprise provenant des rangs des détenus ont été jusqu'ici adressés par Heinkel. Ces projets ont été exploités et primés.

Télégramme d'Himmler au Chef de l'Office central d'administration et d'économie SS, SS obergruppenführer Pohl du 8.3.44

" Cher Pohl, reçu lettre du 22.2 J'emporte lettre du Maréchal du Reich. Le vois demain. Soumettrai cependant la question de savoir si surveillance et contrôle de la main d'oeuvre ou activité de chef d'entreprise responsable.

.....

H0887-0073

USA Exhibit Nr. 22I.457

Document N° I584 PS

Selon mes expériences et mes connaissances première éventualité ne suffit pas. "

Heil Hitler

signé : Votre Himmler

Pour copie conforme

Dr. Flaechsner
avocat.

H0887-0074

Extrait de Doc. No.1584 PS

US Exhibit No. 222/457

Annexe à la lettre d'Himmler adressée à Goering

le 9 mars 1944

Tableau

Secret

Travail des détenus pour l'industrie de l'aviation

Camp & Usine	Nombre de détenus prévus	employés	Heures de travail fournies au mois de janvier
.....	....	....	.....
.....	....	....	.....

H0887-0075

	Nombre de détenus		Heures de travail au mois de Janvier
	prévus	employés	
Total	90.785	35.839	8.733.495

Le Chef de Bureau Central
d'administration et d'économie SS

Signé : POHL
SS.Obergruppenfuehrer et Général
des Waffen- SS

Berlin, le 21 février 1944.

H0887-0076

Exhibit No U S A 219

Document No 1063 DPS

Lettre du Chef de la Police de Sécurité et du SD du 17.12. 1942:

....."Pour d'importantes raisons de guerre que nous n'avons pas à commenter plus exactement ici, le Reichsfuhrer SS , Chef de la police allemande a ordonné le 14.12.1942 qu'au moins 35.000 détenus aptes au travail soient installés dans des camps de concentrations avant la fin janvier 1943. Pour atteindre ce chiffre, il faut exiger :

1. Les travailleurs de l'est ou les travailleurs étrangers s'étant évadés ou ayant rompu leur contrat et n'appartenant pas aux états alliés, amis ou neutres, doivent être amenés immédiatement et par la voie la plus rapide dans le camp de concentration le plus proche.

On doit présenter aux administrations intéressées chacune de ces mesures particulières comme mesure inévitable de la Police de Sécurité ; on doit donner les preuves matérielles correspondantes de façon à éviter des difficultés, en tout cas.

.....Ceci concerne chaque travailleur en particulier."

Signé Mueller.

Pour copie conforme:

Dr. Flaechsner

Avocat

H0887-0077

Exhibit No USA 179

Document R. 124

Plan Central concernant le Charbon du

2. 5. 1944

Page 31....." Nous devons arriver aussitôt que possible à un accord avec le Reichsfuhrer SS, afin que l'on détache pour nôtre utilisation les prisonniers de guerre arrêtés par ses services. 30 à 40.000 hommes entrent chez lui par mois. Ils doivent d'abord être classés. De quelle branche viennent ces gens ? Il y a parmi ces gens arrêtés certainement un pourcentage de mineurs. Ces quelques milliers d'hommes doivent aller au charbon. Il y a là probablement un travail éducatif à faire. Ces gens seront incorporés dans les exploitations comme prisonniers. Mais il faut qu'ils retournent dans la même exploitation où ils étaient avant "....

Pour copie conforme:

Dr. Flaechsner

Avocat

H0887-0078

Exibit N°.....

Document Nr. R I24

21. Séance du Plan Central du 30.X.1942 concernant la main d'oeuvre.

---

p.15... "Speer : la question des flâneurs est également un point dont nous devons traiter. Ley a constaté que dans les exploitations qui possèdent un médecin et ou les gens sont auscultés par celui-ci, le nombre des malades baisse immédiatement à un quart ou un cinquième. Les SS et la police peuvent en toute tranquillité intervenir avec dûreté et mettre les gens réputéspour fainéantise dans des exploitations de camps de concentration. On ne peut faire différemment. On n'a besoin de le faire que quelques fois, car ce sera colporté...

36. Discussions du Plan Central concernant "le Plan de l'Economie du charbon 1943/1944" du 22.4.1943.

p.22... "Speer : J'ai ici un relevé de la répartition des prisonniers soviétiques. Ils sont au total 368.000 - 101.000 sont occupés dans l'agriculture, 94.000 dans l'exploitation minière (ceux-là n'entrent en aucune façon en ligne de compte). Dans l'économie de la construction 15.000, dans l'exploitation du fer et du métal, c'est-à-dire dans les mines de fer et dans l'industrie métallurgique : 26.000 (de ceux-là non plus, on ne peut en retirer aucun), dans les ateliers de produits de fer, acier et métal 29.000; dans les ateliers de chaudronnerie et de construction d'avions, en tant qu'industries d'armement 63.000, dans les industries chimiques 10.000. L'agriculture possède donc le plus grand nombre et c'est là qu'on peut faire petit à petit des transferts. Les 90.000 prisonniers russes employés

H0887-0079

dans les industries d'armement sont pour la plupart des spécialistes...

58. Réunion du Plan Central du 25.5.1944 concernant le charbon.

P.29... "Speer. Abordons maintenant le problème du travail en Allemagne. Je crois qu'il est possible de transporter encore du monde des territoires de l'ouest. Il y a peu de temps le Führer a expliqué qu'il voulait dissoudre ce "fatras"

H0887-0080

Il avait l'impression que les groupes d'armée trainent trop de charges derrière eux. Il faudra donc prévoir une entrevue chez le Führer, dans le cas où nous ne nous débrouillerions pas, entrevue au cours de laquelle on doit éclaircir la question du charbon. Keitel et Zeitzler y seront invités pour décider du nombre des Russes pouvant nous être amenés de l'arrière des zones d'opération. Je vois encore la possibilité d'entreprendre une action pour trouver parmi les prisonniers russes séjournant dans le Reich encore du personnel pour l'exploitation minière. Mais on peut considérer cette possibilité comme faible "...

Pour copie conforme

Dr. Flaechsner
avocat

H0887-0081

Speer Exhibit No..

SPEER Document

No 14 Spe.

La lettre de Hitler à Speer du 21 avril 1944

Le Führer

Quartier Général du Führer

le 21.4.1944

Au

Ministre du Reich pour l'armement et la Production de guerre

et Chef de l'Organisation Todt

Monsieur Speer, Ministre du Reich

Berlin W.8

Je charge le Chef de service Central de L'Organisation Todt, le Directeur Ministériel Dorsch, de la construction des 6 chasseurs commandés par moi. Je lui demande cependant de garder ses fonctions habituelles dans le cadre de ses attributions.

Vous devez créer toutes les conditions nécessaires à la réalisation rapide de ces constructions. En particulier vous avez à proceder à une coordination dans les constructions militaires en me demandant, le cas échéant, ma décision.

signé Adolf Hitler

Pour copie conforme:

Dr. Flaechsner

Avocat.

H0887-0082

Speer Exhibit No

Document SPEER

No 15 Spe.

Mémoire de Speer à Adolf Hitler le 30 juin 1944
au sujet de la fabrication des carburants.

.....

L'adversaire a réussi le 22 juin à augmenter les pertes en essence d'avion de 90 o/o.....

.....

A ce moment là, les quantités nécessaires pour la couverture des besoins les plus urgents de la Wehrmacht ne seront nécessairement plus fournis en septembre de cette année, c'est à dire qu'à partir de ce moment il se produira une brèche infranchissable qui doit nous amener à des résultats tragiques.

.....

Pour copie conforme
Dr. Flaechsner
Avocat.

H0887-0083

Speer Exhibit No

Document SPEER

No 025 Spe.

---

1. Au chef de District Simon

Koblenz

Berlin W.8,le 5.9.44

(1121)

.....

Il faut veiller en tout cas, à ce que la Minette, l'espace Luxenbourgeois et les autres régions industrielles, dans la mesure où ils tomberaient entre les mains ennemies, ne soient que paralysés, c'est à dire que le travail soit interrompu pour quelques mois, sans endommager l'établissement même par l'enlèvement et le renvoi à l'arrière d'appareillages électriques quelconques.....

.....

L'Union du Reich Fer et Charbon recoit des ordres adéquats.

signé: Speer

2. Copie au Chef de District Grohé

. " " " Bürckel

3. Mr. le Dr. Rohland

avec prière de prendre les mêmes dispositions pour les territoires de la Sarre, de la Meurthe et Moselle etc
pièce annexée: lettre de Simon

4. A l'Union du Reich Charbon ,aux bons soins de Mr.Pleiger

avec prière de prendre les mêmes mesures pour la région charbonnière menacée de la Belgique, de la Hollande, et de la Sarre. Les installations de pompes de puits de mines doivent rester en état.

Pièce annexée :Lettre de Simon

Pour copie conforme
Dr. Flaechsner,Avocat.

H0887-0084

Speer exhibit Nr.....

Document Speer n° 2ISpe

KR - Télétype I4 Septembre I944

Aux Chefs de District HOffmann, Schlasmann, Florian
sous formes d'avis aux chefs de District : Bückel, Wagner, Simon, Grohé.
Le Président de la Commission de l'armement VI a VI b. XII a XII b. V b.

Objet : Affaiblissement des usines. La situation actuelle exige que l'on prévoit un ralentissement éventuel des exploitations de la région industrielle rhénane-Westfalienne.

Pour la région industrielle le même ordre de paralysie est valable que pour le Sud-Ouest, c'est-à-dire que l'exploitation peut être interrompue provisoirement par l'enlèvement et le renvoi de certaines machineries électriques.

En raison de la réunion d'une foule d'industries dans cette région on ne peut guère compter avec l'enlèvement et l'expédition simultanés d'éléments essentiels qui paralyseraient tous les établissements. On doit d'abord prévoir l'enlèvement des outils intéressant immédiatement l'armement, c'est-à-dire des presses d'obus, des ateliers d'armurerie etc... Les mines et l'industrie du fer entrent en ligne de compte pour des mesures analogues seulement en 2ème et 3ème lieu.

J'ai nommé les présidents des Commissions d'Armement comme chargés de mission pour l'arrêt et l'évacuation et je vous prie de rester en relations avec eux au sujet de toutes ces questions.

signé Speer

Pour copie conforme
Dr. Flaechsner
avocat.

H0887-0085

Speer Exhibit N°.....

Speer Document N° 22 Spe.

KR - télétype

I5 Septembre I944

Monsieur
le Reichsleiter Martin Bormann

Cher camarade Bormann,

Afin de coordonner les points de vue, en ce qui concerne le déplacement ou l'arrêt industriel dans les territoires de l'Ouest, je tiens pour nécessaire d'envoyer le télégramme ci-dessous. Je vous prie de bien vouloir le communiquer avec une courte notice aux Gauleiter :

" Aux Gauleiter Wagner, Bürckel, Simon, Grohé, Florian, Schlessmann, Hoffmann, Meyer.

Le Führer a constaté qu'il lui est possible dans un délai rapproché de regagner les territoires perdus jusqu'à ce jour.

Etant donné que les territoires de l'Ouest sont de la plus grande importance pour la continuation de la guerre au point de vue armemennt et production de guerre, toutes les mesures prévues pour l'évacuation doivent admettre sur ces territoires une remise en marche à brève échéance de l'industrie.

En conséquence, des destructions d'une grande étendue sont à éviter.

.....

H0887-0086

En particulier, les directives suivantes sont valables, directives que j'ai déjà porté à votre connaissance par l'intermédiaire des présidents des commissions d'armement.

Je les résume encore une fois :

1.) Dans les territoires menacés, les stocks de matières premières et de matières semi-ouvrées sont à réduire à ce minimum, qui garantit un maintien de la production. Les produits finis doivent être immédiatement enlevés de ces territoires.

2.) L'évacuation ne sera admise par moi que pour les établissements qui représentent plus de 50 % de la production générale allemande. Dans tous les autres produits en cours de finissage, ce finissage doit être maintenu

H0887-0087

jusqu'au dernier moment sur les lieux et places. Ce finissage ne pouvant être effectué dans son ensemble après transport dans le Reich. Il est plus avantageux, de laisser produire un établissement pour l'armement un mois de plus sur place que de l'envoyer en promenade. D'ailleurs il lui faudrait plusieurs mois pour arriver à produire à nouveau, sans tenir compte des disponibilités restreintes de locaux d'usine dans les autres territoires du Reich. Malgré des restrictions l'ampleur de l'évacuation sera tellement grande, que les moyens de transports disponibles suffiront à peine.

3.) En conséquence, il faut s'assurer, que ces établissements sont approvisionnés aussi longtemps que possible en courant électrique, en gaz, en eau etc...

L'abandon ou la destruction prématurée d'établissements d'énergie entraine aussi des préjudices pour la troupe. Il faut penser, que de l'usine d'Energie d'une ville dépend le fonctionnement du réseau de communication des P.T.T. loin derrière le front. En cas d'arrêt de cette usine, la transmission des communications de la troupe sera en partie impossible.

4.) Les installations industrielles doivent seulement être rendues inutilisable pour une longue durée, au dernier moment, par une "paralysie " de ces établissements. En général, ces paralysies consistent dans l'enlèvement des agrégats électriques importants qui sont expédiés avec une désignation exacte. Les destructions des installations électriques sont moins indiquées, étant donné que l'industrie électrique allemande fortement éprouvée en raison des attaques aèriennes ne pourra remplacer qu'avec les plus grandes difficultés ces agrégats électriques après la reprise de ces établissements.

.....

H0887-0088

5.) Les usines électriques dans les territoires miniers doivent être maintenues, afin de permettre aux puits de Mines d'assurer le refoulement des eaux. Dans le cas de l'arrêt des pompes et du noyage des Mines plusieurs mois de travail seront nécessaires pour remettre les puits en service.

6.) En ce qui concerne les évacuations dans les territoires miniers il faut noter que ces services d'énergie vitaux peuvent rester occupés et que les autres, que l'évacuation ne touche pas doivent rester le plus longtemps possible

H0887-0089

en marche.

signé : Speer

Je vous serais très obligé d'éclaircir auprès du Fuehrer la question de savoir si les prévisions de cette lettre, suivant lesquelles nous réoccuperons ces territoires à bref délai restent toujours exactes. La perte, par exemple de la rive gauche du Rhin devra être considérée dans une politique à longue vue, comme irréparable pour l'Armement et la production de guerre. En conséquence, je tiens pour convenable que les trois principes fondamentaux de cette lettre soient admis par le Führer à savoir :

1. maintenir jusqu'au dernier moment le finissage.
2. "paralyser" simplement les établissements et
3. ne faire procéder à l'évacuation que dans les cas les plus graves.

Je vous prie de m'appeler par téléphone après la réception de ce télégramme.

signé Speer

Pour copie conforme

Dr. Flaechsner
avocat.

H0887-0090

Speer Exhibit n°....

Document Speer N°I6 Spe

Mémorandum de Speer adressé à Adolf Hitler en date du 30 Août I944 et concernant la situation de la Production chimique.

.....

page IC.....Si les attaques contre l'industrie chimique continuent en Septembre avec la même ampleur et la même précision qu'au cours du mois d'Août, la production en produits chimiques diminuera davantage et les derniers stocks seront liquidés. C'est ainsi que dans les

H0887-0091

domaines les plus importants, ce matériel manquera, qui est pourtant nécessaire a la continuation d'une guerre moderne...

Copie certifiée conforme

Dr. Flaechsner
avocat.

H0887-0092

Document Speer N°I7 Spe. Exhibit Speer [illegible]

Mémorandum de Speer à Adolf Hitler du II novembre I944 sur la situation de la production et de l'approvisionnement en charbon.

Page 8- Depuis mon rapport oral du 3.II, la situation de la production s'est extrêmement aggravée et tend vers une situation qui doit mener aux plus graves interruptions de l'activité économique.....

Page 9- Par suite de l'insuffisance de l'approvisionnement, le stock de charbon nécessaire à la Reichsbahn diminue actuellement d'environ 40.000 tonnes par jour en moyenne.

En particulier, les Directions de la Reichsbahn d'Allemagne Occidentale, et d'autres également, à l'exception de ceux directement dans le secteur de la Ruhr, signalent qu'ils ne disposent de stocks considérablement inférieurs à la moyenne, et dont certains ne couvrent que 5 jours (Berlin 5 jours, Stuttgart 2 jours)...

Page II... Le Commissaire du Reich à la Navigation Maritime a déjà souligné depuis plusieurs semaines la gravité de la situation à Hambourg et dans les ports du Schleswig. Holstein, ainsi que les graves préjudices qui en résultent pour la navigation...

...Beaucoup d'usines électriques s'efforcent de continuer à fonctionner malgré l'insuffisance de l'approvisionnement et des Stocks qui ont déjà baissé au-dessous de la quantité nécessaire à I0 jours d'exploitation...

... L'approvisionnement des usines à gaz est particulièrement critique, d'autant plus que les autres régions productrices de charbon sont bien loin de pouvoir suppléer à l'insuffisance des combustibles en provenance de la Ruhr..

H0887-0093

Document Speer N°17

.....

Page 17.....Depuis plus de 6 semaines, la Ruhr se trouve même, dans unemesure croissante, par suite d'obstacles techniques survenus dans les communications, solée de ses secteurs annexes.....

Page 18.....Les stocks des industries situées dans les secteurs touchés, qui, au début de septembre couvraient encore 4 à 5 semaines ont, d'après les rapports actuels, baissé jusqu'à ne plus couvrir, dans les secteurs approvisionnés en charbon par l'Allemagne occidentale, que les besoins de 8 à 10 jours. Ces stocks seront épuisés d'ici fin Novembre si l'on ne parvient pas à apporter une amélioration décisive dans l'approvisionnement.....

Page 27..... Il est évident, vu la structure économique du Reich dans son ensemble, qu'une défection de la région industrielle de la Rhénanie et de la Westphalie serait à la longue fatale pour l'économie allemande toute entière et la poursuite heureuse de la guerre.

La Ruhr actuellement n'est plus d'aucun secours à l'économie allemande sauf pour les besoins de ...

H0887-0094

Document Speer N°17

.....la production intérieure.....

Page 29.....Il est superflu de discuter des suites qu'aurait pour le Reich tout entier une défection prolongée de la Ruhr.

Certifié conforme

Dr. Flaschner

Les passages soulignés le sont dans l'original.

H0887-0095

Exhibit Speer No.

Document Speer

No.18 Spe.

Memorandum de Speer à Adolf Hitler du 30.1.45 sur la situation économique .

Page 5 ..... Il est impossible de maintenir longtemps la vie économique de l'Allemagne avec le charbon encore existant et avec la capacité de production d'acier brut qui doit encore être produite.

..... Il est possible de retarder quelques mois cette menace d'effondrement de l'économie allemande ... Ainsi la production d'armement de janvier, février et mars ne constitue qu'un appoint simplement décroissant d'une production précédente établie sur une base élevée.

Les chiffres de la production correspondant à la production actuelle d'acier brut ne pourront atteindre qu'une fraction de la production de janvier.

Après la perte de la Haute-Silésie, la production d'armement allemande ne sera plus, de bien loin, en posture de couvrir les besoins du front en munitions en armes et en matériel blindé, ni les pertes subies au

H0887-0096

front et les besoins des nouvelles installations. De sorte que la bravoure de nos soldats ne suffit plus à compenser la supériorité matérielle de l'adversaire.

Pour copie conforme

Dr. Flaechsner

Avocat

H0887-0097

SPEER Exhibit N° .....

SPEER Document
N° 26 Spe.

"Albert SPEER

BERLIN, le 15 mars 1945

Situation economique mars-avril 1945 et conclusions.

L'aviation ennemie a continué à attaquer avec pour objectif principal les moyens de circulation. Par ce fait, les transports economiques ont diminué considerablement.
Par le deplacement du front sur le Rhin, des terrains de lignite très riches et des centrales alimentees à la lignite ont ete perdus. L'action directe de l'artillerie sur la Ruhr et l'activité accrue de l'aviation due à la proximité du front ont eu comme suites d'autres irruptions dans la Ruhr.
Si la Ruhr produisait en février encore journellement 8100 wagons de charbon, la production actuelle a baissé jusqu'à 2300 wagons par jour. Les expeditions de charbon des territoires restants de la Haute-Silesie n'ont pu être augmentées.
Donc on produit journellement comme charbon de qualité :

	actuellement	Par contre, les livraisons normales sont :
de la Ruhr	3.000	20.000
de Haute-Silesie	3.700	24.000
de la Sarre	1.000	24.000
	7.700	68.000

Il est impossible, avec ces chiffres, de subvenir aux besoins en charbon de la navigation maritime, des chemins de fer, des

H0887-0098

usines à gaz et d'électricité, du ravitaillement, et, en dernier lieu, de l'industrie d'armement (v. App. 1 - Rapport du groupe charbonnier du Reich du 7.3.45)

Depuis la perte de la Haute-Silésie, l'écroulement économique du Reich s'accélère de plus en plus. Cette situation est encore aggravée d'une manière catastrophique par les nouvelles restrictions draconiennes en matière d'approvisionnement en charbon ,

H0887-0099

Il faut donc s'attendre sûrement a un ecroulement definitif de l'economie allemande dans 4 à 8 semaines.
Alors aucune nouvelle production d'armement n'est plus garantie, ni les chemins de fer, ni la navigation ne seront plus en mesure d'assurer les transports qui leur sont confies - à l'exception peut être des transports strategiques.
Après cet ecroulement la guerre ne pourra pas non plus être continuee sur le plan militaire.
Le peuple a, dans cette guerre, rempli son devoir et a executé ses tâches dans des conditions qui etaient de beaucoup plus difficiles que celles d'aucune guerre precedente.
Si la guerre est perdue, cela n'est pas imputable au fait que le peuple a failli.
Nous, dans la direction, avons le devoir d'aider le peuple dans les heures graves auxquelles il doit s'attendre.
Nous devons nous poser froidement - sans egards pour notre propre sort - la question de savoir comment cela peut se faire aussi pour un avenir plus lointain.
Si l'ennemi veut detruire le peuple et ses bases vitales, qu'il accomplisse cette oeuvre lui-même. Nous devons tout faire pour assurer jusqu'au bout au peuple une base de vie, quoique peut être sous la forme la plus primitive.
Des mesures doivent être prises dans tous les domaines, pour executer ce point de vue.

H0887-0100

On peut éviter un malheur local par des ordres précis. Personne ne doit adopter le point de vue que le sort du peuple allemand est aussi lié à son propre sort.

Incontestablement le devoir le plus noble de la direction en ces semaines est celui d'aider le peuple partout où cela est possible.

Pour le ressort particulier dont je suis responsable, celui de la production allemande et des communications, les ordres suivants doivent être exécutés.

1. Si le combat pousse plus loin à l'intérieur du territoire du Reich, personne n'est autorisé à détruire des établissements industriels mines de charbon, usines électriques, et autres établissements d'approvisionnement, ainsi que les moyens de communication, voies de navigation intérieure, etc.

   Tandis que jusqu'alors les entreprises ont été paralysées pour un ou deux mois par l'enlèvement de pièces détachées irremplacables, afin d'être en état de marche après un bref délai lors de la reconquête, ce point de vue doit être adopté maintenant même quand la reconquête ne parait pas possible.

   Les établissements industriels et les industries de base constituent la force vitale du peuple allemand au même titre que l'agriculture. Personne n'aurait l'idée de rendre inutilisables pour des années les terres allemandes en les imprégnant d'une matière empoisonnée. De même il est impossible de notre côté de prendre au mineur et à l'ouvrier industriel son gagne-pain.

H0887-0101

2. Des préparatifs ont été faits sur grande échelle pour le dynamitage d'ouvrages d'art des chemins de fer et du réseau routier. Naturellement il est nécessaire de faire sauter les ponts sur les grands fleuves, autant que cela peut retarder l'avance de l'ennemi. Mais cela ne peut

H0887-0102

absolument pas être le sens d'une conduite de la guerre à l'intérieur de la patrie, que de détruire tant de ponts, que des années seront nécessaires avec les moyens limités de l'après-guerre, pour rétablir le réseau des communications.

.....

Ces destructions d'ouvrages d'art et de communications doivent être limitées dans la mesure strictement nécessaire, aux endroits tactiquement importants et susceptibles d'une longue défense. Elles ne doivent être déclenchées que par le Haut Commandement de la Wehrmacht ou des Groupes d'Armées.

Les réseaux de communications détruits dans la mesure ci-dessus le seront plus efficacement que par attaques aériennes des dernières années.

H0887-0103

Leur destruction signifie l'élimination de toute possibilité de continuation de vie pour le peuple allemand.

3. La distribution de tous les stocks de vêtements et objets d'usage courant utiles à la population civile, doit être préparée sans délai et exécutée sur un mot d'ordre, Les stocks sont encore importants. Des insuffisances, dûes aux difficultés de transport, doivent être acceptées. Ensuite, on doit donner l'ordre de préparer aussi pour les stocks de la Wehrmacht- y compris les réserves en vivres- une pareille distribution qui sera déclenchée sur un mot d'ordre.

Une distribution des réserves civiles et militaires peut permettre, dans une certaine mesure, au peuple de passer les temps très durs auxquels il doit s'attendre.

4. Il est compréhensible dans la situation actuelle que le ravitaillement allemand -aussi pour l'avenir lointain- passe au premier plan de toutes les préoccupations.

En conséquence, on a déja ordonné, qu'aussi bien dans les communications que dans les autres ressorts, les mesures nécessaires pour le ravitaillement soient exécutées.

Les destructions de cette guerre dans les villes allemandes ne sont comparables qu'à celles de la guerre de Trente ans. Mais on ne peut pas encore prévoir si les évènements suivant une défaite amèneront un recul du chiffre de la population. Comme autrefois, le peuple devra supporter les charges les plus dures qui amèneront par contre une sélection sévère et qui conserveront pour l'avenir lointain un bon noyau de ce peuple unique.

H0887-0104

Nous n'avons pas le droit à ce stade de la guerre, de procéder de nous-mêmes à des destructions qui pourraient attenter à la vie du peuple.

Si l'ennemi veut détruire ce peuple qui a combattu avec un courage unique, que la honte devant l'Histoire retombe exclusivement sur lui.

Nous avons le devoir de laisser au peuple toutes les possibilités qui lui permettront de s'assurer dans un avenir lointain une nouvelle reconstruction.

Signé: Speer "

Pour l'exactitude de la copie :

Dr. Flaechsner

Avocat

Les passages soulignés le sont sur l'original.

H0887-0105

Speer Exhibit No.

Document Speer

No. 30 Spe.

Lettre de Speer à Hitler du 29.3.1945

..... "Lorsque je vous ai remis mon mémoire le 18 mars, j'étais fermèment convaincu que les conséquences que je tirais de la situation actuelle pour le maintien de la force de notre peuple trouveraient votre approbation sans réserve. En effet, vous aviez vous-même naguère déclaré que la tâche de l'autorité étatique est de préserver un peuple d'une fin héroique au cas d'une guerre perdue.

Vous avez cependant fait le soir devant moi des déclarations dont - si je ne vous ai pas mal compris - il ressort clairement et sans équivoque: si nous perdons la guerre, le peuple sera aussi perdu. Ce destin est fatal. Il n'est pas nécessaire de prendre en considération les fondements dont le peuple a besoin pour continuer sa vie la plus primitive. Il est préférable au contraire de détruire ces choses elles-mêmes. Le peuple en effet s'est avéré plus faible et l'avenir appartient désormais exclusivement au peuple plus fort de l'Est. Ceux qui subsistent après le combat ne sont de toute façon que les individus de moindre valeur; car les bons sont tombés.

J'ai été après ces paroles profondèment bouleversé.

H0887-0106

Et lorsque, un jour plus tard, je lus l'ordre de destruction et peu après l'ordre strict d'évacuation, j'y vis les premières mesures d'exécution de ces projets." .....

pour copie conforme :

Dr. Flaechsner

Avocat

H0887-0107

Document SPEER

N°27 Spe.

Speer Exhibit Nr.....

Instructions d' Hitler pour les destructions du 19.3.1945

Télétype

Monsieur

Le Ministre d'Etat Speer

même texte à .....

Le Führer a promulgué le 19.3.1945 l'ordre suivant :

Objet: Mesures de destructions sur le territoire du Reich.

La lutte pour l'existence de notre peuple nous oblige à employer même sur le territoire du Reich, tous les moyens qui peuvent affaiblir la puissance de combat de nos adversaires, et gêner la continuation de son avance. Toutes les possibilités de causer un dommage durable à la puissance offensive de l'ennemi, soit directement, soit indirectement, doivent être exploitées. C'est une erreu r de croire qu'on puisse réemployer pour nos propres fins des installations de transport, de transmission, d'industrie et de ravitaillement non détruites ou paralysées seulement pour peu de temps, au cas où nous reprendrions le terrain perdu. L'ennemi, en se retirant, ne laissera qu'une terre brûlée, et n'aura aucun égard pour la population.

Je donne donc l'ordre suivant :

1. Toutes les installations militaires de communication, de transmission, de l'industrie et du ravitaillement aussi bien que les valeurs matérielles à l'intérieur du territoire du Reich, dont un ennemi peut se servir, soit immédiatement, soit dans un certain temps, et de quelque façon que ce soit, pour la continuation de sa campagne, doivent être détruites.
2. Les autorités militaires de commandement sont responsables de l'éxécution de ces destructions...

H0887-0108

en ce qui concerne tout le matériel militaire y compris les installations de communication et des transmissions .

Les Gauleiter et les commissaires de la Défense du Reich pour toutes les installations de l'industrie et du ravitaillement, ainsi que pour toutes les autres valeurs;

Les troupes doivent donner l'aide nécessaire aux Gauleiter et aux commissaires à la Défense du Reich pour l'exécution de leur mission.

3. Cet ordre doit être communiqué d'urgence à tous les chefs de troupe; les ordres qui y seraient contraires sont nuls et non avenus.

signé : Adolf Hitler

OKW/ WFSt/ Op/Qu Nr. 002711/45 GKos

signé : Winter, Lieutenant général et
Adjoint au Général en Chef à
l'Ouest

Pour copie conforme

Dr. Flaechsner

Avocat.

H0887-0109

Speer Exhibit N°.....

Document SPEER
N° 28 Spe.

" Telegramme - KR 29 Mars 1945

Ministère des Transports du Reich.

En vue de l'exécution de l'ordre du Fuehrer OKW Ouest OP/Qu 2N° 271. 45 gKdos. du 19.3.45. sur les destructions sur le territoire du Reich, il est ordonné en ce qui concerne les moyens de transports :

1. Detruire durablement à l'avenir les moyens de transports lors de toute cession de terrain. C'est l'OKW qui decide dans chaque cas particulier des exceptions possibles. Tous les ordres restrictifs y compris les reserves faites dans la décision OKW/Ouest/ Qu 2 N° : 07069/45 secrete du 15.9.44, Chiffre 4 se trouvent abroges.

2. Les autorités de commandement sont responsables de la destruction de tous les moyens de transport. Elles en ordonnent la préparation, le déclenchement et l'execution.

H0887-0110

Speer Exhibit N°.....

SPEER Document
N° 28 Spe.

3. Le Délégué général aux Transports est en cette matière conseiller technique des autorités de son kommando. Il propose en accord avec les services locaux du Ministère des Transports les objets et l'etendue de la destruction de moyens de transport (Chemins de fer et navigation fluviale).

4. Les destructions ne sont pleinement efficaces que si elles sont effectuees sur la plus grande echelle. Leur exécution doit donc être poursuivie en premier lieu par le Ministère des Transports avec ses propres effectifs et les forces auxiliaires à sa disposition. Il faut, en matiere technique difficile, avoir recours aux pionniers des chemins de fer, et s'ils n'y suffisent pas, les pionniers de l'Armée et autres effectifs de troupe. L'action commune de ces differents effectifs doit etre assurée par le Delegue General aux Transports en accord avec les services locaux du Ministère des Transports.

5. Le but poursuivi est la creation d'un espace devasté en ce qui concerne les transports dans le territoire cede.

page 75 suite 1.

H0887-0111

Speer Exhibit N° .....

Document SAUER

N° 28 Spe.

La rarete des explosifs exige une utilisation ingenieuse de toutes les possibilités de destruction durable (emploi de toutes categories de munitions, même provenant de prise militaire, destruction par le feu, demolition des pieces importantes).

En plus des installations de transport essentielles (superstructure de tout ordre, rails, ateliers et usines) detruire egalement entièrement

H0887-0112

tout le materiel roulant en navigant (particulierement les locomotives, bateaux convoyeurs, vehicules automobiles) dans la mesure où ils ne peuvent être deplaces et en epuisant tous les moyens auxiliaires de destructions disponibles.
Ce faisant, constituer de forts barrages par tamponnement de materiel roulant, incendie, sabordage de bateaux. Suppression de locomotives et wagons pouvant être utilisés surtout par l'adversaire de l'Est reduit aux ressources de butin;

6. Le Ministère des Transports et le Ministre du Reich Speer sont pries de donner des instructions conformes aux services qui leur sont subordonnés selon les directives précédentes.

Pour le Chef des Transports de L'armee
Section de planification III Br. 0433/45g.Kdos
H a r t e l . Oberst i. G.

Pour copie conforme
Dr. Flaechsner
Avocat.

H0887-0113

Document SPEER

No 29- Spe.

Exhibit SPEER No.....

ORDONNANCE DU GENERAL DES UNITES

DE TRANSMISSION

DU 22 MARS 1945

Télétype

M 1518/45 gRs.

Ministre du Reich de l'Armement et de la production de Guerre

Ministre d'Etat prof. SPEER.

Copie pour le Chef de l'Etat-Major de l'Armée de terre

Commandant en Chef Ouest

Etat-Major de commandement Côte du Nord

Délégué Général pour l'administration du Reich:

Secrétaire d'Etat STUCKART

Ministre du Reich pour l'Armement et la Production de Guerre

Commandant en Chef de l'Armée de l'Air.lw:

Etat-Major des Opérations

Commandant en Chef de la Marine

Direction des opérations navales

Chef des SS pour le Reich, Poste de Commandement de Campagne

Chef des SS du Reich-F.H.A.- Chef de l'Etat-Major spécial I

Haut-commandement de la Wehrmacht:

Chef de la Section Finances-Economie

Haut-commandement de la Wehrmacht:

Chef de la Direction des Transmissions de l'Armée

Chef de troupes

pour inform. Commandant en Chef de la Wehrmacht au Danemark

H0887-0114

Dispositions d'exécution (installations de transmission)
de l'ordre du Fuehrer du 19.3.1945.

I. SONT RESPONSABLES :

a.) Les unités de la Wehrmacht pour la destruction de leurs propres installations de transmission

b.) Le Chef du Reich des SS pour la destruction des installations de transmission S.S de l'armée de réserve, des autres S.S et de la police.

c.) Les Commandants en Chef des zones d'opérations et les Commandements généraux des Groupes d'armée de l'Est pour la destruction des installations de transmission de l'armée en campagne et des administrations du Reich. (Les Postes du Reich, les chemins de fer du Reich, la direction de voies navigables du Reich, le Service du Travail du Reich O.T et les entreprises électriques interurbaines se trouvant dans leur ressort.

La responsabilité des autorités supérieures du Reich et des administrations dépendant d'elles pour une préparation systématique et une exécution radicale reste entière. Les Chefs d'administration ne pouvant recevoir d'ordres militaires au cours des opérations doivent être informés d'avoir à exécuter les destructions sous leur propre responsabilité.

Il faut assurer une collaboration étroite entre les services de commandement de l'Armée en campagne et les sections locales des administrations de l'Etat.

2.Les Commandants en Chef des zones d'opération et le Haut Commandement des Groupes d'armée de l'Est ont a leur

- 77 suite -

H0887-0115

disposition toutes les forces nécessaires des 3 parties de la Wehrmacht des unités des Waffen SS et de la police, soumises à leur commandement, et le personnel des administrations du Reich.

3. Les installations de transmission doivent être détruites par explosion, l'incendie ou la démolition.

Il faut rendre totalement inutilisables les installations de téléphone, télégraphe, postes de renforcement et les points de noeuds de communications (installations de cables, centres de communications, branchements des lignes et des cables, et, si le temps est suffisant, également les lignes aériennes et les cables à longue distance). Le matériel d'installations télégraphiques, les appareils de toute sorte, cables et matériel de circuit.

Il faut s'efforcer d'évacuer auparavant les parties particulièrement précieuses.

4. Pour la capitale du Reich etses environs, particulièrement les importantes installations de T.S.F. de Nauen, Königswusterhausen, Zeesen, Remathe, Beelitz un ordre spécial à suivre .

Par ordre

signé : Hepp, Colonel d'Etat-Major

Haut Commandement de la Wehrmacht Chef

de la Direction des services de Transmissions
N° 002922/45 secret

Pour copie conforme

Dr. Flaechsner
Avocat

H0887-0116

Speer Exhibit No.....

Document SPEER

No 31 Spe.

Ordre d'exécution de Hitler du 30.III.1945

"Le Führer" Quartier Général du Führer,
le 30.3.1945

Pour assurer l'exécution uniforme de mon décret du 19.3.1945 j'ordonne :

1. Les mesures de destruction d'établissements industriels ont uniquement pour but d'empêcher l'utilisation de ces installations et entreprises par l'ennemi en vue d'augmenter son potentiel de guerre.

2. En aucun cas les mesures prises ne devront affaiblir notre propre potentiel de guerre.
La production devra être maintenue jusqu'au dernier moment, même au risque de laisser tomber une installation industrielle intacte entre les mains de l'ennemi, à la suite de ses mouvements rapides.
Les installations industrielles de tout genre, y compris les industries indispensables ne devront être détruites que si elles sont directement menacées par l'ennemi.

3. Tandis que la destruction complète des ponts et autres moyens de transport rend leur utilisation impossible

H0887-0117

pour une période assez longue, la simple mise hors de service pour longtemps d'établissements industriels y compris les industries indispensables, peut atteindre le même but.

Les destructions totales d'usines particulièrement importantes seront exécutées selon mes instructions par le Ministre du Reich pour l'armement et la production de guerre (par exemple les installations d'armement, usines chimiques importantes etc.)

4. Le signal de la mise hors de service et de la destruction d'établissements industriels doit être donné par le Gauleiter et le Commissaire du Reich de la Défense nationale, qui surveillera leur destruction. La destruction doit être exclusivement faite par les services et organismes du Ministre du Reich pour l'armement et la production de guerre. Tous les services du Parti, de l'Etat et de la Wehrmacht devront prêter leur assistance.

H0887-0118

5. Les dispositions d'exécution seront prises par le Ministre du Reich pour l'armement et la production de guerre d'accord avec moi. Il peut donner des instructions particulières aux Commissaires de l'Armement du Reich.

6. Ces principes sont applicables, dans leur esprit, aux établissements et installations qui se trouvent immédiatement dans la zone de combat.

signé Adolf HITLER

pour copie conforme

Dr. Flaechsner

avocat.

H0887-0119

Speer Exhibit No

Document SPEER

No 32 Spe.

Décret d'Execution du 30.3.1945

Le Ministre de l'Armement et de la production de guerre ZA/Org. 372-381/45 g

Berlin W.8.le 30 mai 1945
Pariser Platz 3.

Secret!

Objet: Prescription d'Execution du decret du Führer du 30.3.1945 au sujet des mesures de Destruction et Dislocation.

Pour l'Execution du decret du Führer du 19.3.1945 et 30.3.1945 j'ordonne:

1. Les decrets et instructions publiés jusqu'à présent concernant la mise hors de service des installations industrielles de toute sorte et des entreprises de distribution (courant électrique , gaz , eau, établissements de ravitaillement de toute sorte etc..) sont toujours valables.

La préparation des mesures tendant à rendre inutilisables ces installations doit être faite avec toute l'intensité possible, afin le cas échéant , de garantir l'éxecution dans le plus bref délai. Ces mesures de dislocation doivent rendre impossible immédiatement et pour un temps plus ou moins rapproché ,à l'ennemi, l'utilisation de nos installations industrielles et exploitations pour augmenter sa puissance de combat. J'insiste encore une fois formellement sur la necessité de garder absolument secrets tous

H0887-0120

Speer Exhibit No

Document SPEER
No 32 Spe.

les préparatifs.

2. La Destruction totale des installations les plus importamtes ou de leurs parties les plus essentielles aura lieu sur l'ordre du Führer, ordre qui sera provoqué par moi-même. J'indiquerai ces établissements aux présidents des Commissions ou Sous-Commissions d'armement en donnant les instructions voulues. Si l'instance intermediaire a de son côté des propositions à faire, elles me seront communiquées par les voies les plus rapides.

3. Le moment d'éxecution des instructions que je donnerai dépendra uniquement de la situation militaire. Ce moment ne sera indiqué que s'il y a un danger immédiat d'occupation par l'adversaire. Je rappelle à ce sujet mon ordre souvent répété :"même dans les situations les plus pénibles il faut produire jusqu'au dernier moment."

Comme toutes ces mesures doivent être éxecutées avec cette réserve qu'il ne faut à aucun moment affaiblir trop tôt notre propre force combattive, je demande à tous les organismes (services d'armement et chefs d'entreprises) d'avoir pleinement conscience de leur responsabilité.

Pour les destructions elles-mêmes, suivant le decret du Führer, le Parti, la Wehrmacht et l'Etat doivent apporter leur aide à la demande qui leur sera faite.

H0887-0121

..... 4)

Le declenchement de l'ordre de destruction ou de mise hors de service, transmis par le Fuehrer aux Gauleiter et commissaires pour la défense du Reich s'etend a la determination territoriale et doit avoir lieu en relation avec les postes de commandement, suivant la situation militaire.

5. Etant donné que les services d'armement sont aussi responsables dans la zone de combat immediate, de l'execution de ces mesures selon decret du Fuehrer du 30.4.45 mon décret du 17.10.44, paragraphe 4, rectifié le 6.11.44 est aboli .OKW. L'OKW (Etat-Major de conduite des operations) donne des instructions analogues a ses services.

Les postes de commandement militaires sont territorialement competents pour le declenchement et la destruction dans les zones de combat.

6. Dans le cadre de ces publications d'ordres dans leur rayon territorial, les presidents des commissions d'armement ou sous-commissions sont responsables de la transmission des ordres particuliers qui leur ont été adresses, concernant la mise hors de service ou la destruction des entreprises.

Ils peuvent deleguer leurs pouvoirs a des organismes d'armement responsables d'une partie du territoire placee sous leurs ordres.

signé : SPEER

Certifié conforme

signé : GOTTSCHALK

Inspecteur Principal.

Distributeurs :

Les Autorites Suprêmes du Reich et services de la Wehrmacht d'après une repartition speciale.

H0887-0122

Delegué Général pour l'administration du Reich avec copies supplementaires pour les Commissaires du Reich à la Defense. (Gouverneur de district), Landräte, Maires, Chefs de la Chancellerie du Parti avec copies supplementaires pour les Gauleiter.

Les Delegues pour l'Armement.

Président des Commissions d'armement avec copies supplementaires pour les inspections d'armement et Kommandos d'armement.

Les Chefs de Groupe de W.K.B., L.W.A., Rü -Obm. OT.

Chefs de Comités principaux.

H0887-0123

Ministre des Transports avec copies pour les directions d'entreprises generales et les Directions des chemins de fer.
Ministre du Reich pour le ravitaillement avec copies pour les chefs d'agriculture.

Destinataire ici : A.2.

Copie conforme
Dr FLEISCHSNER
Avocat.

H0887-0124

Speer Exhibit No

Document SPEER

No 19 Spe.

Les Discours de Speer à Hambourg le 16 avril 1945

" Jamais encore un peuple civilisé n'a été frappé aussi durement, jamais encore les dévastations et les dégâts causés par la guerre n'ont été si importants que dans notre pays et jamais encore aucun peuple n'a supporté les duretés de la guerre avec plus d'endurance, de ténacité et de foi que vous.

Maintenant vous êtes tous abattus et lourdement ébranlés. Votre amour se transforme en haine et votre endurance et votre ténacité en lassitude et en indifférence.

Ceci ne doit pas être.

Le peuple allemand a eu dans cette guerre une attitude de fermeté qui provoquera l'admiration de l'histoire dans un avenir lointain.

Au moment présent nous ne devons pas prendre le deuil et pleurer sur le passé. Seul un travail opiniâtre nous permettra de continuer à supporter notre sort.

Nous pouvons nous aider nous-mêmes, si nous déterminons avec calme et sans perdre de vue les réalités ce qui nous est indispensable en ce moment.

Nous n'avons qu'une seule tâche importante: éviter tout ce qui pourrait annihiler le peuple allemand dont le standard

H0887-0125

de vie est fortement diminué. La conservation de nos ateliers, de nos moyens de communication et de toutes les installations importantes pour l'approvisionnement du peuple est la première condition de la conservation de notre force populaire. Il faut donc éviter dans cette phase de la guerre tout ce qui pourrait infliger d'autres dommages à notre économie.

Comme ministre responsable de la production des usines de l'entretien des routes et des voies navigables, des usines de force motrice et du rétablissement des communications, j'ordonne en accord avec le Service du Commandement en Chef des unités de la Wehrmacht ce qui suit:

H0887-0126

1. Toute destruction ou mise hors de service d'un pont, d'une entreprise de quelle nature que ce soit, d'une voie navigable ou d'une installation ferroviaire ou postale est dorenavant interdite.

2. Tous les ponts doivent être dominés. Tous les autres préparatifs faits en vue de detruire ou de mettre hors de service, doivent être enlevés. Si des dispositions ont déjà été prises pour mettre une installation hors de service, il faut y réinstaller les parties enlevées.

3. On doit prendre des dispositions locales immédiates pour protéger les entreprises, des installations ferroviaires et postales.

4. Cette ordonnance s'applique aussi bien au territoire du Reich qu'à la Norvège occupée, le Danemark, la Bohème et la Moravie, ainsi qu'à l'Italie.

5. Celui qui désobéit à cette ordonnance, nuit sciemment et volontairement au peuple allemand et se montre donc son ennemi.

Les soldats de la Wehrmacht et le Volkssturm ont l'ordre d'intervenir contre ces ennemis du peuple par tous les moyens, au besoin par l'emploi des armes à feu.....

..... Pour éviter dans cette dernière phase de la guerre, des injustices et de lourds manquements, nous avons ordonné dans l'interêt du peuple allemand :

1) Les prisonniers de guerre et les travailleurs étrangers restent sur le lieu de leur travail. S'ils sont déjà en route, il faut les diriger vers leur patrie.

2) Dans les camps de concentration, il faut séparer les détenus politiques et donc aussi les juifs des éléments asociaux.

H0887-0127

Les premiers doivent être remis aux troupes occupantes sains et saufs dans le camp.

3) L'exécution des peines infligées aux détenus politiques, les juifs inclus, doit être supprimée, jusqu'à nouvel ordre.

4) Le service du Volkssturm dans la lutte contre l'ennemi est un service volontaire. Au reste, le Volkssturm a le devoir d'assurer le calme et l'ordre dans le Pays.

- 85 suite -

H0887-0128

Les membres du N.S.D.A.P. ont également le devoir de collaborer jusqu'a l'occupation aux tâches du Volkssturm et de démonterr par la qu'ils ont voulu servir le peuple jusqu'au dernier moment.

5. L'activité du Wehrwolf et d'organisations similaires doit cesser immédiatement. Elle donne a l'adversaire des raisons justifiées pour des représailles et nuit, en outre, aux conditions nécessaires a la conservation de la force du peuple.

L'ordre et l'accomplissement du devoir sont des facteurs essentiels pour la conservation du peuple allemand.....

..... Les coups militaires reçus par l'Allemagne pendant ces derniers mois, sont boulversants. Il ne nous est plus donné de diriger notre sort.

Seule la Providence, meilleure, pourra changer notre avenir. Mais nous pouvons y contribuer en faisant notre travail avec application et résolument, en étant dignes et conscients de nous-mêmes dans nos rencontres avec l'ennemi, en devenant modestes en nous-mêmes, en exerçant une critique sur nous-mêmes et en croyant inébranblablement a l'avenir de notre peuple qui existera toujours et éternellement.

Que Dieu garde notre Allemagne."

Pour extrait conforme

Dr FLAECHSNER

Avocat.

H0887-0129

U.S.A. Exhibit No

Document 3569 PS

Extrait du testament d'Hitler

.....

Pour donner au peuple allemand un Gouvernement composé d'hommes honorables qui rempliront le devoir de continuer la guerre par tous les moyens, je nomme en tant que Führer de la nation, les membres suivants du nouveau cabinet:

.....

Armement : Saur

Pour copie conforme
Dr. Flaechsner, Avocat.

H0887-0130

Je soussigné Max PUNCH certifie connaître parfaitement la langue allemande et la langue française et atteste que le texte ci-dessus est la traduction sincère et correcte du Livre des documents " Speer "

le 28 Mai 1946

. Le Chef de la Section VI

. Max PUNCH